

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 3 SEPTEMBRE 2007

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 23 août 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 74 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, ~~M. BAILLY~~, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI,

M. ~~DEBAUGNIES~~, ~~Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,

M. LECOCQ, M. MERCIER W., ~~Mme. POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M.,

M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA

WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,

Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,

Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers

et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

M. DI RUPO, Bourgmestre : Avec votre autorisation, nous ouvrons la séance. Tout d'abord, pour ...

M. BEUGNIES, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, si vous le permettez, au nom de l'ensemble du Conseil Communal que j'ai consulté, en tant que doyen du Conseil Communal, je me fais son porte-parole pour ici remercier Catherine HOUDART pour la gentillesse, le fair-play, la courtoisie et la compétence avec laquelle, elle a, et la « féminité », me dit Françoise, dirigé nos débats, encore une fois merci au nom de l'ensemble des membres du Conseil communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Avant de céder la parole à Catherine HOUDART, puisque je voulais entamer les travaux par ce point, non seulement je veux remercier Mme Catherine HOUDART et je voudrais y associer Monsieur BIEFNOT durant mon empêchement et avoir une pensée émue pour Monsieur CARPENTIER qui lui aussi a assumé cette fonction mais à Catherine HOUDART qui l'a assumée durant cette législature. A mon tour, non seulement je dois la remercier mais la féliciter pour la qualité du travail et féliciter l'ensemble de mes collègues et donc Madame HOUDART, au nom de tous, si j'ai bien compris Monsieur le Doyen, merci infiniment du travail que vous avez accompli.

Mme HOUDART, Echevine : Merci beaucoup.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, Mme KAPOMPOLE ne pourra pas nous rejoindre et s'est excusée ; les points 6, 63 q) et r) sont retirés. Le procès-verbal du Conseil communal du 9 juillet est à votre disposition ; sans remarque de votre part d'ici la fin de la séance, ce procès-verbal sera considéré comme approuvé. Alors, nous allons entamer l'ordre du jour. Pour celles et ceux qui n'ont pas l'habitude, quand on passe les points rapidement ne croyez pas que les points ne sont pas examinés, les points sont examinés très attentivement en commission mais ne font pas l'objet de remarques particulières, c'est la raison pour laquelle nous allons parfois vite.

1^{er} objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat

ADOpte à l'unanimité – 1^{ère} annexe

Entrée de MM. BAILLY et DEBAUGNIES, 43 présents.

2^e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Mons, rue Léon Navez. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. Police 6002/466

ADOpte à l'unanimité – 2^{ème} annexe

b) Jemappes, rue des Croix. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. Police 6002/JE/34

Mme MERCIER, Conseillère : pour le point b) il s'agit de Jemappes, rue des Croix, c'est un emplacement pour PMR et précisément cet emplacement était réservé à une petite fille de 2 ans souffrant d'un handicap moteur. Or, je lis une réticence dans le dossier qui nous est présenté, avis réservé, dit-on, car la petite à 2 ans. Nous trouvons au CDH qu'il serait impossible de refuser cet emplacement à la petite et à ses parents qui doivent la transporter de la maison à la voiture, que la voiture soit au plus près de la maison leur facilitera la tâche. Je crois qu'il n'y a pas de problème pour cela.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Qu'est-ce que nous proposons ? C'est juste un emplacement de stationnement réservé aux personnes titulaires de la carte spéciale et créé sur une distance de 6m, cette mesure sera portée, etc, donc nous créons l'espace souhaité.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, merci M. le Bourgmestre mais c'est parce que dans le dossier, j'avais vu qu'il y avait un avis réservé parce qu'il s'agissait d'une petite fille de 2 ans.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ah mais non, l'ordonnance c'est bien cela, Madame, nous créons.

M. MERCIER, Conseiller : Oui, puisque justement on est dans ces points-là qui traitent des emplacements réservés aux personnes handicapées, en fait, je voulais applaudir une initiative c'est-à-dire qu'on vient de refaire certaines routes ici au niveau de la Ville et les endroits réservés aux personnes handicapées ont été particulièrement bien précisés. On a fait un marquage au sol, en manière de boutade Isabelle me dit « il n'y a que les aveugles qui ne peuvent pas les voir » tellement c'est bien fait parce que autrefois il y avait un tout petit panneau et les personnes parfois se mettaient sans trop savoir qu'elles étaient à un endroit interdit pour elles, maintenant on ne peut plus dire cette chose, alors c'est une très bonne chose, je crois que l'initiative devrait être prise pour tous les endroits réservés aux personnes handicapées, c'est un merci pour ce marquage spécial.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci en tout cas pour ces félicitations comme cela est tellement rare d'avoir des bons points rendus publics je prends acte avec beaucoup de satisfaction et je vous en remercie et je remercie votre groupe d'ailleurs d'être solidaire de ces bons points. Oui, Madame, vous voulez encore nous donner des bons points ?

Mme MERCIER, Conseillère : Exactement ! C'est de la part d'une amie dont je tairai le nom, parce que je crois que cela doit rester discret quand même, mais qui m'a dit que maintenant, elle vivait un rêve. Elle habite sur le boulevard Churchill, elle a envoyé beaucoup de lettres parce qu'il y avait un bruit énorme, comme le sol a été tout à fait renouvelé et que le long des murs il y a des plaques qui rendent le bruit pratiquement inaudible, elle m'a dit que maintenant il ne fallait plus de boules quies et elle m'a dit de vous remercier aussi.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, voilà, c'est une grande journée, merci beaucoup. Bien.

ADOpte à l'unanimité – 3^{ème} annexe

- c) Jemappes, rue Tournante. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.
Police 6002/JE/140

ADOpte à l'unanimité – 4^{ème} annexe

- d) Ghlin, rue Devaux. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.
Police 6002/GH/23

ADOpte à l'unanimité – 5^{ème} annexe

- e) Jemappes, rue de Cuesmes. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. Police 6002/J/36

ADOPTE à l'unanimité – 6^{ème} annexe

- f) Cuesmes, rue des Trois Coulons. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. 6002/C/87

ADOPTE à l'unanimité – 7^{ème} annexe

- g) Mons. Instauration d'emplacements de stationnement réservés aux Riverains le long du R50, boulevard de Mons et extension des zones de stationnement. Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 8^{ème} annexe

- h) Mons, avenue Général de Gaulle (allées latérales). Interdiction, de stationnement aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Police 6002/171

ADOPTE à l'unanimité – 9^{ème} annexe

3^e objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté française de Belgique ». Compte et bilan des exercices 2005 (2^e semestre) – 2006 (1^{er} semestre). Approbation. Gestion f. C/C2005/2006 ASBL/006

ADOPTE à l'unanimité – 10^{ème} annexe

4^e objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté française de Belgique ». Budget des exercices 2006 (2^e semestre) – 2007 (1^{er} semestre). Approbation. Gestion f. C/B2006/2007 ASBL/008

ADOPTE à l'unanimité – 11^{ème} annexe

5^e objet : SERVICE INCENDIE. Acquisition d'un véhicule spécial de type ambulance – Approbation du projet – Détermination du mode de passation du marché par appel d'offres général. SI BE 2007

ADOPTE à l'unanimité – 12^{ème} annexe

6^e objet : RAEC MONS – Construction de la nouvelle tribune et mise en conformité des installations existantes. Cession du marché d'Etudes « Coordinateur sécurité-Santé » à la RCA. 3^e/4^e E/2003/SUB/764.060/SB

REMIS

7^e objet : Phasing-out – Réaménagement du Parc du Château Comtal – Mission d'auteur de projet. Approbation de l'avenant n° 3. 3^e/5^e E/04.773.150/MG

M. COLLETTE, Conseiller : Oui, c'est simplement pour rappeler l'abstention de mon groupe qui n'admet pas les modalités de ce réaménagement du parc du Château Comtal

même si l’avenant qui est aujourd’hui proposé à la mission d’auteur de projet ne change pas grand-chose puisqu’il s’agit de la prise en charge de frais complémentaires dus au relevé du château d’eau. Mais je rappelle quand même que malgré les promesses notamment de rediscutions avec l’ensemble des groupes de ce Conseil de l’aménagement, les mêmes aménagements sont toujours repris dans le plan des auteurs de projet et ils ne tiennent pas compte d’une mise en valeur du passé historique de ce site, raison pour laquelle nous nous abstiendrons aussi sur l’avenant.

L’Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS , M. DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, MM. LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, MM. DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO.

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT.

ADOPTE – 13^{ème} annexe

8^e objet : Phasing-out – Valorisation urbaine des quartiers historiques et touristiques de la Ville de Mons – Secteur 1 – Lot 1 - Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges et approbation modification du mode de passation du marché. 3e/5^e E/2004.SUB.569.082.01.TO.MG

ADOPTE à l'unanimité – 14^{ème} annexe

9^e objet : IDEA – Ordre du jour de l’Assemblée générale. Secrétariat

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ici, il s’agit de l’ordre du jour de l’Assemblée générale de l’IDEA et donc du positionnement de la Ville de Mons en prévision de cette Assemblée générale, le point essentiel de cette Assemblée générale étant la vente par Ideatel de ses parts, on en a beaucoup parlé. Alors, la première remarque que je voudrais faire c’est qu’il y a un problème de calendrier parce que le point est mis à notre ordre du jour aujourd’hui 3 septembre, nous sommes convoqués à une réunion d’information le 6 septembre donc on vote d’abord et on réfléchit ensuite, c’était une phrase célèbre d’Achille Van Acker, je suppose si mes souvenirs sont bons, j’agis d’abord, je réfléchis ensuite, c’est un petit peu ce que l’on est en train de faire ici. Mais

ceci dit, c'est sur la forme, il y a plus important comme débat sur le fond, ce qui est important c'est de savoir ce que l'on va faire du produit de la vente. Alors, dans le dossier on en parle effectivement, il est écrit texto : l'affectation du produit de la cession (Conseil d'Administration du 20 juin 2007) devra permettre de maintenir l'équilibre financier des différents secteurs de l'intercommunale sans recourir à l'appel à cotisation auprès des associés de la distribution. Donc, autrement dit, on va équilibrer les comptes avec l'argent qui va rentrer parce que de tous temps, les recettes d'Ideatel permettaient d'équilibrer les comptes des autres secteurs qui étaient déficitaires et l'IDEA va recevoir pour cela 82 millions, même un peu plus de 82 millions d'euros. Le dossier ne dit pas précisément ce qu'on va en faire mais c'est ce qui me paraît quand même essentiel parce qu'il s'agit là d'une recette en capital et qui ne peut pas être affectée à des frais de fonctionnement ou à combler des déficits. Alors, soit que ce capital est affecté à une autre activité mais dans ce cas-là il me semble qu'elle doit répondre à trois conditions au moins. D'abord, être dans les missions de l'IDEA, il ne s'agit pas d'inventer n'importe quoi. Par exemple, l'IDEA n'est pas et ne doit pas devenir une société de logements par exemple. Deuxième condition, cette activité doit répondre à un besoin de service public et troisième condition, si on invente une autre activité, elle doit générer des bénéfices de façon à équilibrer les comptes des secteurs déficitaires. Alors, est-ce qu'il y a quelque chose qui répond à ces trois conditions là, est-ce que cela existe, personnellement, je n'en suis pas sûr mais la deuxième hypothèse c'est que l'argent soit redistribué aux communes qui sont membres d'Ideatel, ce qui ne ferait d'ailleurs pas de tort à ces communes par les temps qui courent puisqu'on connaît la situation générale des finances communales et j'aurais voulu d'ailleurs savoir quelle est la part de la Ville de Mons dans Ideatel, donc combien cela représenterait, le pourcentage sur ces 82 millions qui reviendrait à la Ville de Mons. Mais, dans ce cas-là si on rembourse les communes, il faudrait éviter que ces mêmes communes ne doivent rendre l'argent petit à petit à l'IDEA parce qu'il faudrait combler le déficit des autres secteurs donc il faut en parallèle une espèce de plan d'assainissement des secteurs déficitaires sinon l'IDEA sera en déficit et les communes devront de toute façon payer à ce moment-là avec l'argent qu'elles auront reçu. Moi, il me semble que l'enjeu est de taille et on n'a pas les réponses, notamment que s'est-il décidé au Conseil d'Administration du 20 juin à l'IDEA, je ne le sais pas, le débat n'a pas eu lieu or, il me semble que c'est une question qui mérite quand même un débat approfondi de savoir ce que l'on va faire de cette grosse recette en capital.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Y a-t-il d'autres interventions ? M. TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Mes chers collègues, M. le Bourgmestre, dans le sens un peu de l'intervention de M. VISEUR, je voulais dire ceci. Dans l'ordre du jour qui nous est soumis se trouve donc la vente par l'IDEA de son secteur télédistribution et il faut reconnaître que le montant financier obtenu pour cette transaction est important et très satisfaisant, les instances dirigeantes de l'IDEA ont bien travaillé. L'affectation de cette somme par l'intercommunale est beaucoup plus discutable. Ce qu'on nous dit c'est une affectation pour permettre un équilibre financier entre différents secteurs de l'intercommunale sans recours à de nouvelles cotisations. Là, tout le monde peut se poser la question, mais comment, qu'est-ce que cela veut dire, pendant combien de temps, il faut reconnaître que jusqu'à présent la télédistribution constituait un peu la vache à lait financière pour combler les déficits structurels de l'IDEA et prochainement ce ne sera plus possible et au début de cette année, à notre Assemblée, j'avais déjà évoqué les destinations de ce montant et la réponse qui nous avait été donnée lors d'une réunion d'information IDEA était celle-ci : nous continuons à essayer d'obtenir le même rendement pour les mêmes objectifs au travers de placements financiers et immobiliers non sociaux. Cela permet peut-être une politique à très court terme mais ne correspond certainement pas à l'objet social ni au métier de l'intercommunale et c'est plutôt une politique statique plutôt qu'une politique dynamique. Essayons un peu de positiver et réfléchissons à ce que nous pourrions faire. Justement ne faut-il pas profiter de cette situation avec l'arrivée de l'ISPH pour repenser la structure de l'IDEA suite au départ de la télédistribution reprise par la nouvelle société, n'y a-t-il plusieurs emplois à solutionner ou de déplacements de fonctions à y réaliser ? Ne faut-il pas réfléchir sur les métiers de l'IDEA : eau, déchets, développement, gestion de zonings, bureaux d'études, en supprimer certains, en rajouter d'autres, en réfléchissant à ce qui a pu être réalisé par le secteur public ou le secteur privé ? La Région Wallonne envisage à moyen terme une réduction du nombre d'intercommunales de développement par des fusions, on parle de rapprochement IDEA et IDETA, tout cela ce sont des éléments de réflexion. Et je trouve que c'est l'occasion d'une certaine façon avec cette vente, cette cession des actifs de la télédistribution, de repenser de manière positive l'ensemble de l'activité de l'IDEA. Simplement pas dire, bien on va voir ce que l'on peut faire d'une manière un peu statique et non dynamique et voilà toutes ces hypothèses de travail, je crois que cela nécessite une importante

réflexion dans le Conseil d'Administration de l'IDEA et parmi les sphères dirigeantes de celle-ci. En tout cas, à moyen terme, le bénéfice de la vente de la télédistribution ne peut servir à boucher simplement des dépenses de fonctionnement alors que le produit de la vente, comme vient de le dire M. VISEUR, est un capital qui se doit d'être investi dans des activités nouvelles, créatrices d'emplois, productrices d'activités économiques, création de nouveaux zonings, aménagement plus performant de ceux-ci, je pense à l'extension d'une manière plus concrète du zoning des Grands Prés, à moins que cela ne débouche sur un remboursement partiel de capital aux communes. Voilà une série de réflexions que la Ville devrait communiquer aux instances dirigeantes de notre intercommunale pour permettre à celles-ci, lors d'une prochaine Assemblée générale ordinaire qui aura lieu au début de 2008 de nous soumettre des propositions concrètes quant à l'emploi du prix de cession de la télédistribution et cette situation est une occasion excellente pour repenser l'ensemble du travail de l'intercommunale, en tout cas ce qui est nécessaire, c'est que des prévisions soient apportées et des décisions soient prises dans ce sens prochainement. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Est-ce que d'autres collègues souhaitent intervenir ? Bon, chers collègues, d'abord merci infiniment pour vos interventions. Je vais juste vous donner connaissance de l'état de réflexion qui semble être celle de l'IDEA et puis formuler une proposition. Que dit la direction de l'IDEA ? C'est que si tout se déroule normalement, le closing de l'opération devrait avoir lieu en novembre. Le montant des huit intercommunales, le prix de vente est de 465 millions d'euros et ce qui reviendrait à l'intercommunale IDEA c'est 82 millions desquels il faut retirer les frais liés aux opérations, les consultants, les cabinets d'avocats, bref, il y a quelques frais pour l'assistance et l'apport intellectuel que ces opérations requièrent. Comme vous l'avez indiqué, c'est vrai que la télédistribution constituait le principal secteur profitable de l'IDEA, environ dit-on 2 millions par an, ce qui permettait bien sûr de couvrir le déficit connu ailleurs et évitait aux communes une quelconque contribution dans les travaux de l'IDEA et l'idée qui se dégage de ce qui est prévu c'est qu'il ne faudrait pas à l'avenir qu'on vienne solliciter les communes parce que Ideatel aurait disparu. C'était cela, semble-t-il, que le Conseil d'Administration avec les délégués des communes et autres institutions et ce, par familles politiques auraient décidé et l'Assemblée générale également, c'est que les fonds resteraient à disposition de l'IDEA et l'idée était de placer ces fonds à court terme par tranches de 10 millions mais également d'envisager et déjà trois projets sont à l'étude, d'envisager des projets

d'énergie verte dans la zone de l'IDEA, on me dit que ces projets sont assez capitalistiques, il y avait aussi l'idée de financer des projets rentables dans les communes associées, immobilier, leasing, pour autant que ces projets dégagent une marge d'au moins 5% et une partie aussi pour reconstituer le fonds de roulement de l'intercommunale. Alors, voilà un peu ce que nous indiquent les responsables de l'IDEA. Le Collège a entendu les remarques des uns et des autres, il se fait que nous devons répondre pour octobre, nous avons, comme vous le savez un Conseil communal à la fin du mois de septembre, le 24, et je suggère chers collègues, si vous étiez d'accord, de mettre un peu en délibéré notre décision pour que nous puissions alors peut-être formaliser et formuler à la lumière de ce que nous avons entendu des propositions qui iraient un peu plus loin sans contredire la philosophie que l'on peut comprendre de l'IDEA mais voir un peu s'il n'y a pas lieu peut-être d'y ajouter d'autres éléments qui seraient de l'intérêt de notre Ville et cela on va le faire examiner un peu par nos experts ; nous reviendrons, le cas échéant en commission et si, entretemps vous aviez d'autres remarques à formuler à ce sujet, c'est bien volontiers que nous en prendrions connaissance. Est-ce que nous pouvons considérer que... oui M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Tout à fait d'accord sur votre proposition. Je reprends la parole quelques secondes pour insister sur le premier point que vous avez dit. Il y a dans la région de Mons un gros projet en matière de géothermie, c'est peut-être effectivement le moment d'essayer de le faire aboutir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, nous y reviendrons le moment venu, si vous me le permettez. Moyennant cela, nous reportons à la fois prochaine.

REMIS

10^e objet : Tutelle du CPAS. Règlement de travail – Modifications - Approbation.
1^e 4399

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^{ème} annexe

11^e objet : Réorganisation des écoles communales fondamentales au 01.09.07.
8^e/1^e 64

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit de la réorganisation des écoles communales fondamentales. Notez que l'on en a discuté lors de la commission grâce à l'intervention de Laurette PREVOST mais tout de même, je reviens à la répartition parce que nous nous demandons au CDH pourquoi l'école de Villers-St-Ghislain n'est pas plutôt rattachée aux écoles d'Harmignies et de Nouvelles, ce qui nous paraît logique. Les écoles de Ghlin pourraient quant à elles être rattachées à celles de Jemappes.

Evidemment, c'est facile de faire des plans quand on n'a pas tous les documents, bien sûr mais je pose surtout la question pour que tous dans cette salle, profitent de la réponse de Mme l'Echevine. Merci.

Mme HOUDART, Echevine : Comme je vous l'ai expliqué en commission, pour avoir un directeur sans classe il y a un minimum de 180 élèves et donc il se fait que parfois des plus petites implantations, petites entre guillemets parce que je n'aime pas utiliser ce mot-là, perdent un nombre d'élèves parfois important et donc nous devons réorganiser afin d'avoir toujours des directeurs sans classe mais avoir chaque fois un nombre de 180 élèves minimum pour avoir un directeur qui puisse fonctionner sans classe et donc c'est vrai que parfois on voit des changements qui s'effectuent dus au fait que parfois une implantation perd un ou deux élèves, donc on n'est plus à 180 mais on se retrouve à 178 et donc pour deux élèves on essaye de réorganiser nos différentes implantations, c'est simplement pour permettre à nos directeurs de fonctionner sans classe et donc de pouvoir s'investir au mieux dans leurs différentes implantations mais on essaie, quand c'est possible, de jouxter des écoles les plus proches possible. Mais quand c'est possible.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Nous pouvons considérer que c'est approuvé ? Merci infiniment.

ADOPTE à l'unanimité – 16^{ème} annexe

12^e objet : Remploi de fonds à concurrence de 255.000 euros destiné à financer les travaux du Parc du Château Comtal. Gestion f. 7127

ADOPTE à l'unanimité – 17^{ème} annexe

13^e objet : ASBL « Maison de la Laïcité Mons ». Compte et bilan de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/C2006/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 18^{ème} annexe

14^e objet : ASBL « Maison de la Laïcité Mons ». Budget de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/B2007/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 19^{ème} annexe

15^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en juin et juillet 2007 pour l'administration centrale. Gestion f. EXTR./CD0128

Mme MOUCHERON, Conseillère : Je sais qu'il s'agit d'une information mais on avait posé la question en commission et la réponse donnée n'avait pas été très claire. J'aurais

voulu savoir à quoi correspondent les frais de 800.000 euros si je ne me trompe pas qui sont sous l'intitulé « Parcours d'interprétation - expos et honoraires ».

M. VISEUR, Conseiller : Effectivement, j'avais posé cette question-là et une autre, 450.000 euros d'emprunt pour un curage extraordinaire des égouts, alors qu'il me semble que le curage des égouts devrait être de l'ordinaire puisqu'il s'agit d'entretenir le réseau existant donc je voudrais savoir à quoi cela correspond.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, pouvez-vous nous expliquer en quoi tout cela est extraordinaire. Allons-y.

M. MILLER, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je vous remercie pour les questions. La première question, je vais commencer par répondre à celle de M. VISEUR, c'est extraordinaire dans la mesure où au moment d'entamer les travaux à l'échangeur de la Porte du Parc, on s'est rendu compte de la nécessité absolue de curer tout un ensemble d'égouts qui étaient dans un état qui ne leur permettait pas d'assumer leur fonction et donc il a fallu après avoir pris acte du constat dressé par l'ingénieur dirigeant, prendre la décision de procéder à ces travaux de curage. Deuxièmement, pour la question de Mme MOUCHERON, ce sont des travaux qui ont été réalisés au musée et également aux anciens abattoirs. Alors, la somme globale est celle que vous avez citée, il y a les montants d'architectes, etc. Pour le détail précis de chaque travail réalisé, cela je peux demander au service de vous l'envoyer, mais c'est un ensemble de travaux réalisés aux abattoirs et au musée.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Et on appelle cela parcours d'interprétation alors qu'il y a d'autres intitulés, c'est travaux.

M. MILLER, Echevin : Comme vous l'avez vu, nous avons obtenu un ensemble de subsides pour ces travaux. La fiche qui est rentrée au niveau de la commission, utilise ce terme « parcours d'interprétation », c'est une façon aussi de pouvoir aller décrocher de l'argent européen.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous savez qu'il y a une grande différence entre un musée et un centre d'interprétation ; le musée est un musée pour utiliser une tautologie, dont certains aspects sont financés par la Communauté ou les Communautés. Les centres d'interprétation pourraient faire penser que c'est un musée mais ce n'est pas un musée c'est un centre d'interprétation et ce centre est financé par la ou les Régions. D'où cette grande différence dans le vocabulaire et dans les fonctions que vous mesurez. Je vois que vous avez compris, cela me fait vraiment plaisir.

M. VISEUR, Conseiller : Je ne suis qu'à moitié rassuré quand même parce que j'aimerais bien, M. MILLER nous a proposé de communiquer de quels travaux il s'agissait moi j'aimerais bien effectivement que nous en recevions la liste, on ne va pas faire cela ici, mais, parce que entre effectivement des travaux peut-être de maçonnerie ou d'électricité et les subsides pour un parcours d'interprétation, il y a tellement de différence que j'aimerais bien quand même savoir en quoi correspondaient ces travaux-là.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On va vous les fournir, vous imaginez le pouvoir des Conseillers communaux légitimement est tel que c'est avec plaisir que nous allons vous le transmettre mais simplement quand on dit parcours d'interprétation, ce sont tous les travaux liés à ce parcours donc ce sont des travaux bien entendu et des honoraires peut-être, mais vous aurez le détail.

M. MILLER, Echevin : Comme je l'ai dit dans ma réponse, vous pouvez avoir la liste mais il est clair que cela s'inscrit dans un dossier d'un centre d'interprétation.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, on va transmettre cela à tous les chefs de groupe pour qu'une analyse détaillée puisse s'opérer. Nous élargissons l'information, la communication et la transparence.

ADOPTE à l'unanimité – 20^{ème} annexe

16^e objet : FABRIQUE D'EGLISE STE WAUDRU MONS. Plan triennal – Travaux d'égouttage de la Collégiale Ste Waudru – participation financière – accord de principe – Avis. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

17^e objet : Intercommunale CHU Ambroise Paré de Mons – Garantie par la Ville d'un montant de 5.087.500,00 euros (92,5%), des emprunts à 30 ans, contractés auprès de la Société FORTIS BANQUE, (investissements 2005 à 2007) de l'Intercommunale CHU Ambroise Paré, Mons. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 22^{ème} annexe

18^e objet : Rénovation urbaine de la rue de Nimy – Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine. Composition et règlement d'ordre intérieur. Aménagement Territ. et Permis UR2007

ADOPTE à l'unanimité – 23^{ème} annexe

19^e objet : Rénovation urbaine du Quartier de la Gare – Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine. Composition et règlement d'ordre intérieur.
Aménagement Territ. et Permis UR2007

ADOPTE à l'unanimité – 24^{ème} annexe

20^e objet : Contrat de Logement – Programme Politique des Grandes Villes – Années 2005 à 2007. Approbation de la procédure – marché de service – Auteur(s) de projet pour la construction de logements sis rue Croisette n°77 à Jemappes et la réhabilitation des bâtiments en logements sis 41 rue Général Leman à Jemappes et 16 rue Félix Réghem à Jemappes. Cellule Logement

ADOPTE à l'unanimité – 25^{ème} annexe

21^e objet : Programme d'actions en matière de logement 2007-2008. Cellule Logement

M. COLLETTE, Conseiller : Je voulais simplement dire que sur ce point nous allons nous abstenir pour trois raisons. En réalité ce dossier vient parce qu'il y a eu une modification par la Région Wallonne de la présentation des plans logements des communes puisqu'on a voulu aligner les plans logements sur la durée des mandatures communales et dès lors les plans ne sont plus des triennaux mais un plan de mandature subdivisé en trois plans biennaux, si je puis dire. Quels sont les griefs que j'ai à l'égard de ce dossier ? C'est que un, ce dossier vient trop tard puisque la commune devait introduire le programme d'actions pour la première tranche biennale pour le 15 août et donc, le Collège a envoyé ce plan en présumant, à l'avance, de la ratification par notre Conseil de ce plan d'actions. Alors, ce plan d'actions porte en réalité 9 projets et donc ma première critique, qu'on vienne nous demander de ratifier une décision du Collège alors que si les choses avaient été faites en temps nous aurions pu en discuter. Deuxième critique, nous avons 9 priorités mais sur les 9 priorités, il y en a deux qui sont indéterminées. Il y a donc le projet du Fond du Logement au Square Roosevelt, de Toit et Moi pour Maisières, rue Vilain XIV, CPAS à Jemappes de 10 logements moyens, de la Régie Foncière sur des étages de magasins, sans localisation particulière autrement dit il y aura une sélection encore à faire, un projet de 17 logements par la Maison Internationale rue d'Havré et rue de la Biche, un projet à Havré, rue Dewit de 8 logements de la Régie Foncière, un projet de Toit et Moi à la rue des Archers, 15 appartements sociaux puis deux projets qui sont en réalité ouverts, je vais dire ouverts c'est-à-dire sur lesquels on nous prétend qu'il n'y a pas encore de programme précis, un, c'est quand même un point qui est relativement sensible dans la population, c'est la zone d'accueil des gens du voyage dont on nous a dit en section qu'il n'y avait

absolument aucune localisation qui était actuellement prévue et puis le point 9 c'est la création par le CPAS de logements de transit qui là aussi sont non localisés. Donc, quand on dit on a fait une sélection de 9 projets pour rentrer dans les exigences du plan biennal en matière de logements, on les a sélectionnés en fonction de la faisabilité immédiate et dont la concrétisation est vérifiée aujourd'hui mais on constate que pour 3 des 9 projets, en fait, on sait à moitié ce que l'on va faire, c'est en ce qui concerne la Régie Foncière pour la rue de la Chaussée et pas du tout ce que l'on va faire en ce qui concerne la zone d'accueil des gens du voyage et les logements de transit du CPAS. Alors, cela ne me paraît pas sérieux de présenter cela comme 9 projets qui sont immédiatement concrétisables, c'est-à-dire dans ce qui reste des deux premières années pour être exécutés en 2007 et 2008. Et troisième remarque, j'ai le sentiment que certains de ces projets spéculent sur le maintien de la subside au programme Politique des Grandes Villes. Or, ce dossier nous est présenté à une époque où l'on sait que dans la négociation en cours de « l'orange bleue » si elle aboutit, nos amis de la Région flamande veulent absolument régionaliser cette Politique des Grandes Villes et retirer cette compétence du budget national ce qui d'ailleurs pourrait être fait en dehors d'une majorité des 2/3, il est donc, me semble-t-il hasardeux de dire aujourd'hui que l'on va certainement pouvoir financer par ce biais certaines des opérations qui sont reprises dans la liste, ce sont les trois raisons, puisque l'objectif final de réaliser les logements pour les personnes qui en ont besoin, on est dans le locatif uniquement ici, n'est pas un objectif critiquable loin de là et nous le rencontrons mais pour les trois raisons indiquées ci-dessus, nous nous abstiendrons sur la manière de présenter le dossier et sur son contenu.

M. HAMBYE, Conseiller : Oui, je voulais seulement intervenir sur un des projets. Il y avait donc une enquête qui avait été diligentée par l'ASBL AMCV, Association de Gestion du Centre-ville, pour sélectionner ces 20 immeubles de commerces au-dessus desquels on pourrait mettre du logement. Je crois que cela correspond à ce qu'on avait demandé depuis de nombreuses années entre autres par Mme MERCIER et M. HAMAIDE ; la suggestion de notre groupe c'est de voir si on pourrait inciter ces propriétaires mais d'autres propriétaires, si on ne pourrait pas accorder l'exonération du précompte immobilier sur ces nouveaux logements pendant cinq ans pour favoriser davantage le logement au-dessus des espaces commerciaux. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Cette question-là, on l'examinera. Pour le reste, M. l'Echevin.

M. BIEFNOT, Echevin : Oui, M. le Bourgmestre, l'intervention du Conseiller COLLETTE évidemment ne me surprend pas. Je voudrais simplement répondre en disant que en ce qui concerne la présentation du dossier, c'est vrai que nous sommes tenus à des délais, il est vrai que la notification de la Région Wallonne nous est parvenue en date du 16 mai dernier, que nous avons entre la notification, le 16 mai et le 15 août, l'obligation de rencontrer les opérateurs, chose que nous avons faite à deux reprises. Il faut savoir dans un premier temps que le 9 juillet, ce même Conseil a approuvé la déclaration d'intention, que parallèlement à cela nous avons décidé de réunir les différents opérateurs en matière de logements sur le territoire de la Ville. Ces deux réunions, se sont tenues en présence d'un fonctionnaire régional qui nous ont accompagnés, qui nous ont guidés, qui nous ont conseillés dans le choix des projets. Deuxièmement, pour ce qui est des dossiers des 9 fiches, nous ne pouvons pas les inventer, ce sont les opérateurs eux-mêmes qui ont déposé les fiches et avec l'expertise du fonctionnaire de la Région Wallonne qui nous a précisé que certains projets ne seraient tenus en compte que s'ils étaient en phase de finalisation. Après le Collège évidemment a établi un projet de classement, à charge bien entendu pour la Région Wallonne de toute façon de donner son appréciation sur notre classement. Pour ce qui est des dossiers qui sont non localisés, nous en étions conscients, le problème du terrain pour les gens du voyage, ce n'est pas nouveau nous en avons déjà discuté au niveau de ce Conseil et lors de l'autre mandature, la Ville de Mons souhaite réellement trouver un terrain pour accueillir les gens du voyage. Force est de constater que à chaque occasion où des projets ont été localisés, on peut comprendre que certains comités de locataires se soient créés parce que cela avait amené de l'émotion quant à l'arrivée de ces populations que l'on ne connaît pas bien, n'empêche que la Ville et le Collège souhaitent maintenir ce principe de trouver des formules pour pouvoir accueillir les gens du voyage. Mais, à votre question précise, si nous avons déjà un terrain, la réponse est non. Maintenant, je voudrais rappeler que cette division en trois plans biennaux, il est évident que certains projets qui peuvent encore évoluer dans les prochains mois pourront certainement venir et nous sommes déjà en train de travailler sur le prochain plan qui sera présenté au Conseil. Donc, pour ce qui est de la présentation, je le regrette, c'est vrai que les services et je voudrais les remercier aussi, les services et les opérateurs ont été particulièrement bousculés pour pouvoir ficeler un dossier mais cela c'est aussi dû à la transmission que nous avons reçue, l'installation un mois plus tôt et les difficultés que nous avons rencontrées par rapport à l'application de

ce décret. Je voudrais préciser aussi que pour le reste, pour l'intervention de M. le Conseiller HAMBYE, mais M. le Bourgmestre, je crois que vous avez répondu, il est difficile de pouvoir répondre à cela, j'imagine qu'avec mon Collègue du Développement Economique, M. l'Echevin des Finances et l'ensemble du Collège, votre suggestion pourra être examinée.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, M. DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, MM. LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO.

11 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mme PREVOT, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU.

ADOPTE – 26^{ème} annexe

22^e objet : Demande d'un Arrêté d'expropriation dans le cadre de l'acquisition d'une partie de la propriété du Ministère de l'Équipement et des Transports, sise à Mons, rue des Trois Boudins, cadastrée 3^{ème} division section G n°59 W partie, d'une contenance mesurée de 45 ares 20 centiares. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 27^{ème} annexe

23^e objet : Demande d'un Arrêté d'expropriation dans le cadre de l'acquisition d'une partie de la propriété de la Régie des Bâtiments sise à Mons, rue des Arbalestiers, cadastrée ou l'ayant été Mons-3^{ème} division section G n°59 Z/pie – 632 G/pie – 632 L et 632 M/pie d'une contenance de 40 ares 33 centiares. Cellule foncière RF/MV

Mme MERCIER, Conseillère : Permettez-moi, M. le Bourgmestre, de prendre le 22 et le 23 en même temps, ce ne sera pas long du tout. Alors, rue des Trois Boudins et rue des Arbalestiers. A propos des actes d'expropriation de terrains appartenant au Ministère de l'Équipement et à la Régie des Bâtiments, n'y a-t-il aucune contre indication ? Autrement dit, quelles sont les limites de l'expropriation ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, avez-vous une réponse immédiate ou souhaitez-vous répondre soit par écrit, soit...

M. BIEFNOT, Echevin : Oui, je pense que ce serait préférable, je n'ai pas la réponse et je peux difficilement faire appel à l'équipe en ce moment. En conséquence, je propose que je puisse vous répondre par écrit ou hors séance.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On vous adresse les plans et on vous donne les écrits.
Merci Madame.

ADOPTÉ à l'unanimité – 28^{ème} annexe

24^e objet : Approbation des actes de renonciation à l'accession, d'emphytéose et d'usufruit à intervenir entre la Ville de Mons - la Régie Communale Autonome - l'ASBL RAEC. Régie foncière CF/RB

M. BIEFNOT, Echevin : M. le Bourgmestre, une petite précision par rapport au point qui était présenté. En réalité, il s'agit simplement aujourd'hui de passer la renonciation à l'accession. Les points constitution d'emphytéose et constitution d'usufruit viendront lors d'un prochain Conseil lorsque nous aurons le détail du coût de la tribune n° 2.

M. LAFOSSE, Conseiller : Je souhaitais intervenir sur ce point et en profiter pour parler de la situation du Football Club de Cuesmes. Je sais que cela sort un peu du point de l'ordre du jour mais comme vous le savez, l'incendie a touché les vestiaires et la buvette. C'est un club qui reprend maintenant plus ou moins 200 jeunes, même plus, ils ont déjà eu beaucoup de rapports avec la Ville et je crois que cela se passe bien mais les représentants du Club m'ont fait savoir qu'ils devaient en tout cas au plus urgent, avoir la possibilité d'avoir une installation électrique. C'est cela qui causera dans le futur proche, puisque maintenant nous allons avoir les journées qui vont raccourcir, le plus de soucis. J'avais quelques suggestions à faire, entre autres, est-ce qu'il serait possible, en collaboration avec la Ville, d'avoir un genre de porte-cabine pour que pendant les quelques mois de difficultés au niveau des vestiaires et de la buvette. Je tiens aussi à soulever qu'il y a une école juste derrière. Peut-être pourrait-on profiter des vestiaires de cette école-là, je ne sais pas, avoir une certaine collaboration avec le football club de Cuesmes pour éviter des charges financière trop élevées. Voilà.

M. SAKAS, Echevin : Donc, nous avons eu une réunion avec le chef du Service des Sports et M. TOUSSAINT le président du club. Nous avons chargé le service électromécanique d'intervenir et puis pour la cabine on s'est renseigné. La location serait de 18€ par jour. Je crois que la meilleure solution, si c'est pour 2 ou 3 mois, est de l'acheter car cela reviendrait à 1000 €. Mais les Services s'en occupent, il n'y a pas de problème de ce côté-là.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, on trouvera, Monsieur le Conseiller, bien sûr les solutions les plus appropriées, les services sont en contact et c'est clair que l'on va tout faire pour essayer de résoudre la question dans la phase temporaire avant que l'on puisse reconstruire et donc l'Echevinat des Sports gère le dossier et je suggère que l'on fasse d'ailleurs un petit point verbal à la fin du mois, au Conseil prochain.

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

25^e objet : Nouveau règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.
Dév.Econ.

M. COLETTE, Conseiller : Je voudrais simplement que l'Echevin nous confirme que ce nouveau règlement Communal relatif à l'exercice et l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics ne concerne que les marchés hebdomadaires à l'exclusion de l'organisation de la braderie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin pouvez-vous nous le confirmer ?

M. MARTIN, Echevin : Ce règlement, en fait, vient en remplacement du règlement précédent, qui était déjà d'application dans la Ville, en application d'un nouvel arrêté Royal du 24 septembre 2006 et qui s'adresse à l'ensemble des ambulants qui participent effectivement aux marchés et d'ailleurs le règlement comprend dans sa première partie la liste des marchés ainsi que les rues qui s'y rapportent. Dans la deuxième partie de ce règlement il y a également un ensemble de dispositions qui sont reprises pour les ambulants qui ne font pas partie des marchés mais qui s'intègrent à des activités volantes de type maraîcher et qui vont se rendre dans des villages de manière hebdomadaire par exemple pour y vendre des fruits ou d'autres activités. Mais donc la réponse est que ce règlement s'applique effectivement uniquement dans le cadre des marchés ou pour des ambulants qui s'y rapportent mais en dehors du listing repris dans le présent règlement.

ADOPTE à l'unanimité – 30^{ème} annexe

26^e objet : Nouveau contrat d'occupation d'un emplacement sur le marché.
Dév.Econ.

ADOPTE à l'unanimité – 31^{ème} annexe

27^e objet : ASBL « Procession du Car d'Or de Mons ». Compte de l'exercice 2006.
Approbation. Gestion f. C/C2006/ASBL/002

ADOPTÉ à l'unanimité – 32^{ème} annexe

28^e objet : ASBL « Procession du Car d'Or de Mons ». Budget de l'exercice 2007.
Approbation. Gestion f. C/B2007/ASBL/006

ADOPTÉ à l'unanimité – 33^{ème} annexe

29^e objet : Fourniture et pose de tentures et stores dans les bâtiments scolaires.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/4^e E/2007.722.144.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 34^{ème} annexe

30^e objet : Fourniture et pose de tentures et stores dans les bâtiments communaux.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 4^e E/2007.104.020.JYD

ADOPTÉ à l'unanimité – 35^{ème} annexe

31^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Plantations –
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du
marché. (6 lots)
3^e/1^e 2007/766.183/EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 36^{ème} annexe

32^e objet : Acquisition d'un tracteur pour le Service des Plantations. Approbation
du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché.
3^e/1^e 2007/136.053/EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^{ème} annexe

33^e objet : Travaux d'aménagement dans les bâtiments scolaires (Écoles d'Harmignies,
St-Symphorien et Nimy). Approbation des cahiers des charges, des conditions du
marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e 2003/104.032/CCA

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^{ème} annexe

34^e objet : Modification des équipements de voirie consistant en la pose d'un égout et
réalisation d'un trottoir dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur
la création d'un lotissement de 13 lots, rues des Bruyères et de Gottignies à Saint-
Denis. 3^e/2^e A/8456/CDPC/13/40

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^{ème} annexe

35^e objet : Acquisition de guirlandes lumineuses pour les illuminations de fin d'année. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2007/426.105/EC

Mme MERCIER, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre. J'ai déjà posé cette question précédemment, il y a un ou deux ans, je crois que c'est deux ans, mais permettez-moi d'y revenir. Parce que je vois que 134794€ pour les guirlandes lumineuses de fin d'année, cela fait en ancien francs plus de 5 millions. C'est beaucoup ne trouvez-vous pas ? Ne peut-on vraiment rien récupérer de l'année précédente ? Je suppose que oui mais, cela fais quand même encore 134794€. Merci M. DARVILLE.

Mme MOUCHERON, Conseillère : En fait je sais que la Gestion Centre Ville prend en charge une partie des illuminations, du coût des illuminations des fêtes de fin d'année, j'aurais voulu savoir si c'était le cas pour l'achat des nouvelles guirlandes et si oui, ont-ils été consultés dans le projet d'achat ?

M. DARVILLE, Echevin : Donc c'est un dossier que nous avons monté en collaboration avec mon collègue Nicolas MARTIN à qui je vais passer la parole pour vous dire que oui on va récupérer d'anciennes guirlandes, en fait ce dossier consiste en la rénovation globale de l'intramuros avec des guirlandes, il y a des guirlandes qui étaient vraiment âgées mais qui fonctionnent encore donc nous allons les récupérer pour les mettre dans les sections mais je crois que mon Collègue Nicolas MARTIN a sollicité une modification budgétaire du Service des Travaux afin de globaliser une harmonie totale sur l'ensemble de l'intramuros.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin MARTIN, donc toujours sur les illuminations, pouvez-vous nous expliquer la méthodologie qui sera utilisée pour que nous soyons le mieux illuminé possible.

M. MARTIN, Echevin : Bien, je vais essayer de vous éclairer chers Collègues ainsi que Monsieur le Bourgmestre. Pour revenir sur ce dossier je voudrais tout d'abord remercier Madame la Conseillère MOUCHERON parce que c'est un dossier extrêmement important et souligner l'ambition forte conjointe du Collège et de la Gestion Centre Ville en la matière puisque par cette inscription budgétaire, l'ambition n'est ni plus ni moins que de couvrir par des cieux lumineux l'ensemble des principales artères commerciales du Centre-ville pour les fêtes de fin d'année. Avec des illuminations de qualité à l'image du succès qui a été rencontré l'année dernière dans certaines artères du centre Ville. Et donc, l'objectif par cette inscription budgétaire, est de pouvoir généraliser un dispositif qui a rencontré la satisfaction, à la fois des commerçants, on a

organisé une réunion de débriefing qui l'a confirmé, et à la fois par les nombreux chalandes qui l'on signalé aux différents services communaux ou à la Gestion Centre Ville. Alors, par rapport aux dispositions budgétaires, il y a effectivement une mobilisation très forte à la fois du service concerné des Travaux et de mon collègue Marc DARVILLE et de la Gestion Centre Ville pour parvenir à un bouclage du budget nécessaire à cette ambition. Et donc il y aura un montant de 17500€ qui sera mobilisé par la Gestion Centre Ville sur base d'une provision qui avait été effectuée par rapport à des investissements futurs et donc en lien par exemple avec les illuminations. Ces 17500€ ont été votés lors du dernier conseil d'administration de la Gestion Centre Ville et feront l'objet d'une consolidation quelque part avec le montant initialement budgété des Travaux 100000€ auquel Marc Darville a également ajouté un bon 17000€ pour arriver à un bouclage. Donc le montage financier est simple, 100.000€ inscrit initialement au budget Communal. Il manquait 35.000€. Nous avons chacun, mon collègue Marc Darville et moi-même via la Gestion Centre Ville, accompli la moitié de l'effort additionnel pour parvenir à couvrir l'ensemble du territoire communal. Nous n'en sommes aujourd'hui qu'aux consultations des firmes, nous ne sommes pas encore en mesure de vous dire quel sera le montant des adjudications mais bien entendu, une fois que nous aurons les propositions, il y aura un jury qui sera établi. Monsieur DARVILLE a pris les initiatives nécessaires pour faire en sorte que le jury soit très ouvert et bien entendu, les commerçants et la Gestion Centre Ville seront consultés pour ce faire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous voyez les efforts internes au Collège pour que nous puissions être illuminés le long des principales artères et aussi illuminer les anciennes communes.

M. LAFOSSE, Conseiller : Simplement, je voulais peut-être signaler qu'il n'y avait pas uniquement Mons intramuros et que l'on pourrait peut-être, à l'avenir, penser aux autres communes qui malheureusement, à cette période là, ne sont que très peu illuminées.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien entendu, soyez sans craintes, c'est d'ailleurs ce qui est prévu, d'illuminer en ce compris les anciennes Communes, comme elles sont appelées ou les sections comme on les appelle. Je crois que vous pouvez vraiment être rassuré à cet égard.

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^{ème} annexe

36^e objet : Travaux d'aménagement du carrefour de la rue St-Lazare et de la rue Cornet. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1^e E/2006/421.060.00/smc/gms

ADOPTE à l'unanimité – 41^{ème} annexe

37^e objet : Souscription de parts sociales dans le capital du Sous-Bassin Hydraulique de la Haine – Ville et réseau de Mons – en vue de financer les travaux d'extension nécessaires pour l'alimentation de 2 immeubles à appartements au quai des Otages à Mons. 3^e/2^e A/8428/CDPC/3/114

ADOPTE à l'unanimité – 42^{ème} annexe

38^e objet : Acquisition d'un véhicule châssis-cabine avec structure mini-compacteur pour la Zone Est (Havré). Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2007/136.053. 01/CB

ADOPTE à l'unanimité – 43^{ème} annexe

39^e objet : Acquisition d'un bus scolaire. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2007/136.053.02/EC

ADOPTE à l'unanimité – 44^{ème} annexe

40^e objet : Acquisition d'une camionnette fourgon pour la vitrerie – lot 1 – Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2007/136.052.01/RM

ADOPTE à l'unanimité – 45^{ème} annexe

41^e objet : Acquisition d'une fourgonnette pour les surveillants de chantier – lot 2 Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2007/136.052.02/RM

ADOPTE à l'unanimité – 46^{ème} annexe

42^e objet : Acquisition de matériel spécifique – mono-brosse – Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2007/104.027.00/RM

ADOPTE à l'unanimité – 47^{ème} annexe

43^e objet : École d'Havré-Ghislage, assainissement et aménagement d'un bloc sanitaire. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2007/SUB/722.102/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 48^{ème} annexe

44^e objet : Ecole du Trieu, réfection des corniches et des toitures. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché.

3^e/4^e E/2007/SUB/722.101/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 49^{ème} annexe

45^e objet : Acquisition de cellules pour les columbariums et construction (2 lots). Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2007/878.267.00/SMC

ADOPTE à l'unanimité – 50^{ème} annexe

46^e objet : Fourniture et pose de bornes et potelets (remplacement). Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché.

3^e/3^e E/2007/423.097.00/SMC

ADOPTE à l'unanimité – 51^{ème} annexe

47^e objet : Bâtiments communaux, réfection et renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2007/104.014/VT

Mme PREVOT, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre. C'est encore un dossier où il est question de remplacer des menuiseries. Les choix à effectuer sont importants pour plusieurs raisons et c'est pour cela que je suis décidée à intervenir régulièrement pour que le cahier des charges prévoyant l'usage de bois certifiés le soit effectivement. Nous en avons déjà discuté et je connais vos arguments. Vous dites : « rien ne prouve que le bois non labélisé FSC, soit du bois coupé illégalement... ». C'est exact. Mais rien ne prouve le contraire non plus. Comment votre fournisseur pourrait-il apporter la preuve de la provenance de ce bois exotique comme il est question ici, sinon par la certification ? Et devant la disparition catastrophique des forêts d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du sud, nous ne pouvons prendre aucun risque. Cela va coûter plus cher. C'est encore exact. Par contre le chiffre de 30% que vous avez avancé, lui, ne l'est pas. Il est de 15% maximum si l'on ne considère que le prix de la matière première. Du bois brut. Mais il y a beaucoup d'autres facteurs qui interviennent, en particulier, le transport, la mise en œuvre, le placement, qui eux ne coûtent pas plus cher. Le coût supplémentaire serait donc plutôt de l'ordre de 5% grand maximum. Et comme c'est travaux seront payés par un emprunt étalé sur au moins 10 ans, le surcoût annuel ne sera plus qu'une peccadille. Des avantages sociaux et environnementaux sont évidemment largement à prendre en considération. Mais surtout, mesdames, messieurs, il faut faire un choix politique. Bien sûr que la Ville doit faire des économies, mais pas au prix du

développement durable et pas en risquant de collaborer à la disparition des forêts tropicales, aux conséquences planétaires, comme vous le savez. Par ailleurs, a-t-on jamais envisagé de privilégier le bois indigène au bois exotique ? Le bois est quand même une des principales ressources de la Wallonie et nous ferions d'une pierre, deux coups. Nous ne pouvons pas mettre sur pied un conseil consultatif du développement durable et en même temps négliger notre pouvoir de consommateur vis-à-vis de ce type de développement. Nous avons pris conseil auprès de spécialistes de la consommation responsable. Le réseau Eco-consommation. Cet organisme, par ailleurs largement soutenu par les subsides de la région Wallonne, abonde tout à fait dans notre sens. Suivre donc ces recommandations, est aussi une question de cohérence politique entre niveaux de pouvoir. La consommation responsable, ce n'est pas que pour les autres. Je tiens à votre disposition une copie de leur réponse que je vous remettrai à la fin de ce conseil. Merci de m'avoir écouté.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et bien Madame, d'abord, une toute petite remarque : j'ai lu dans la revue GEO qu'en Chine on aurait replanté des millions et des millions d'arbres, sur des superficies absolument astronomiques et j'entends de temps en temps que complémentirement à ce que vous dites et qui est une réalité et surtout dans les forêts tropicales et autre, que par exemple, dans notre Wallonie, si l'on regardait à l'échelle des 60 ou 80 années qui viennent de se passer, nous sommes plus boisé aujourd'hui qu'hier et que avec un peu d'intelligence nous pourrions certainement gérer les choses au mieux dans l'intérêt économique et en même temps dans l'intérêt de notre environnement. Et je vous donne raison. Je pense que vous avez raison, je pense qu'il faut être cohérent dans la politique que l'on doit mener et on donnera des instructions. Nous donnerons des instructions au Service des Travaux, je vous suggère de ne pas bloquer maintenant, sauf si vous insistez, parce que c'est un travail de Dieu le Père, j'espère que l'on ne m'en voudra pas en parlant ainsi, pour les cahiers des charges et autres, mais je pourrais très bien donner des instructions pour qu'un tout nouveau cahier des charges tienne compte d'une manière claire de toutes ces préoccupations. Je pense que ce n'est pas la seule fois que vous allez intervenir car il faut une pratique et un état d'esprit qui doit se développer et qui va prendre du temps, mais nous voulons au sein du Collège que cette conscience de développement durable dans sa triple dimension, économique, sociale et environnementale soit prise en compte et donc nous le ferons. Mais ici je me dis que compte tenu des contraintes, qu'il vaudrait peut-être mieux que nous l'approuvions peut-être sans votre vote, mais que nous l'approuvions et en tout cas

nous donnerons, le Secrétaire Communal au nom du Collège et du conseil, si vous en êtes d'accord, donnera des instructions. Moyennant ces explications, vous vous abstenez ?

M. VISEUR, Conseiller : On avait l'intention de voter non, honnêtement, sur base des réponses que nous avons obtenues précédemment. Mais vu ce que vous dites, nous allons quand même nous abstenir, parce que, à mon avis, il n'est pas impossible quand même, il n'est pas surhumain de modifier un cahier de charges donc on va quand même s'abstenir cette fois ci et on enregistre avec plaisir évidemment votre réponse pour les prochains cahiers de charges.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, M. DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, MM. LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, MM. DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO.

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT.

ADOPTÉ – 52^{ème} annexe

48^e objet : Acquisition d'une remorque pour le Service de la Voirie. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché.
3^e/3^e E/2007/136.051.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 53^{ème} annexe

49^e objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour la Zone de Proximité. 3 lots. Approbation des projets, des conditions et détermination des modes de passation des marchés. 3^e/3^e 01.02 et 03/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 54^{ème} annexe

50^e objet : Acquisition de mobilier pour le pré-gardiennat. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché.
3^e/3^e E/2007/721. 127.00/JYD

ADOPTÉ à l'unanimité – 55^{ème} annexe

51^e objet : Bâtiments communaux, peintures et menuiseries. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché.

3^e/3^e E/2007/104.013/LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^{ème} annexe

52^e objet : Ancienne chapelle du Couvent des Ursulines – Installation d'un échafaudage de sécurisation et pour investigations. Approbation des conditions et de l'avis de marché, détermination du mode de passation du marché. 3^e/5^e E/2007.771.195.00/MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^{ème} annexe

53^e objet : Acquisition d'auto-laveuses pour les musées (BAM et Anciens Abattoirs) – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e/1^e E/2007.771.191/DS

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^{ème} annexe

54^e objet : Acquisition d'auto et de camionnettes – Service des plantations, acquisition d'un camion-grue – Rectification du montant de l'estimation

3^e/1^{ère} E/2007.136.053.03/GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 59^{ème} annexe

55^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le service Voirie : chariot-élévateur.

3^e/1^e E/2007/421.066.00RM

ADOPTÉ à l'unanimité – 60^{ème} annexe

56^e objet : Mission d'architecture pour les travaux d'aménagement des Bâtiments scolaires de St-Symphorien, Nimy et Harmignies. Approbation de l'avenant 1.

3^e/3^e E/2003/104.032.50/TO/CCA

ADOPTÉ à l'unanimité – 61^{ème} annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons aux interpellations. Nous allons commencer avec Monsieur MERCIER. Opération « mets-toi à ma place » qui est adressée au Collège. Je vous en prie Monsieur.

M. MERCIER, Conseiller : Voila, en fait, c'est une information que je veux passer à la fois aux Collègues qui étaient déjà là les six années précédentes et à ceux qui nous ont rejoint cette fois ci. En fait, c'est le Conseil Communal des Jeunes qui veut agir sur la lancée de l'année passée et ces jeunes ont décidé pendant la semaine de la citoyenneté d'organiser toute une action en faveur des personnes handicapées et plus spécialement le 21 septembre. En quoi cela va consister, il y aura tout d'abord un trajet entre la gare de Mons et les bâtiments de l'administration Communale. Ce trajet se fera entre 10h00

et 12h00 et ces jeunes vont nous encadrer et nous inviterons des personnes à nous rejoindre et à essayer de vivre l'espace d'un instant nos difficultés. Quand on voit certaines personnes handicapées qui réussissent un certain nombre de choses, on se dit, ils ne sont pas tellement malheureux, mais fiez-vous à ce que je dis, à certain moment de notre vie, on tombe très souvent sur un os. Et il y a des moments où nous vivons vraiment des difficultés, mais des difficultés importantes et c'est cela que nous voudrions que pas mal de personnes et surtout vous, qui êtes un peu les décideurs au niveau de la Ville de Mons, vous veniez vivre ces instants difficiles et surtout dans nos déplacements. Alors, je remercie puisque l'on est à un moment de remerciements et de félicitations, je remercie ces jeunes d'avoir compris le bien fondé de cette histoire et de nous accompagner. Donc le matin entre 10h00 et 12h00 nous vous invitons tous à nous rejoindre ainsi que j'espère, les journalistes feront le relais pour tout un chacun, on vous installera dans une voiturette ou on vous mettra un bandeau sur les yeux, on vous donnera une canne, on va être gentil quoi et alors vous essayerez de faire un parcours. Il y a un petit arrêt sur une petite place, je ne sais plus très bien le nom entre les deux. Le premier parcours sera en voiturette et le second parcours, lui, sera avec le bandeau sur les yeux. Alors deuxième histoire que l'on va faire ce jour-là, c'est le soir, il y a un spectacle à l'auditorium Abel DUBOIS. Ce spectacle c'est une représentation théâtrale qui a été faite par des personnes handicapées. Y aura des personnes handicapées visuelles, y aura d'autres personnes handicapées et c'est un peu pour vous montrer que malgré l'handicap on peut encore réaliser des choses qui sont très intéressantes à voir et là aussi y aura un leitmotiv, on fera comprendre un certain nombre de choses. Donc mon interpellation était dans le sens de vous inviter, peut-être de demander aux Echevins concernés de nous apporter un supplément d'informations mais c'était également dans le but de vous demander un certain nombre de choses. On réalise des trajets. On les aménage et j'ai appris parce que je suis allé un peu aux nouvelles, j'ai appris qu'un certain nombre de ces travaux allaient se faire bientôt. On parle quelque fois de termes un petit peu particuliers, de parcours structurant, je ne sais pas très bien tout quoi, c'est-à-dire que l'on arrange des petits bouts pour que les personnes en voiturettes puissent évoluer, pour que les personnes aveugles puissent évoluer, seulement on ne regarde pas toujours ce qui est en aval ou en amont. Ici dans le trajet que nous allons faire le 21, ce sera au départ du coin de la place en allant vers des rues tout à fait normales, seulement là y a une réelle pierre d'achoppement pour nous. Et cela je l'ai déjà dit à maintes reprises les années antérieures. Notre pierre d'achoppement la

plus importante, c'est cette fameuse traversée de la place Léopold devant la gare de Mons. Pour nous c'est une difficulté extrêmement importante. Autrefois, nous avons eu pendant quelques temps un feu rouge sonore qui marchait, qui ne marchait plus, qui remarquait, y a toute cette traversée où on allait nous mettre des parcours lisses, pour que l'on puisse les suivre plus facilement à la fois quand on ne voit pas mais aussi avec les voiturettes. Alors je voudrais savoir et cela je vous le demande, s'il y a un échéancier qui est prévu et si ces travaux devant la gare, ça va se réaliser. On m'avait dit qu'on le ferait à l'occasion de l'installation de cette fameuse passerelle. J'espère que cela ne va pas durer trop longtemps parce qu'on attend, on attend et comme cela, on ne voit pas toujours les choses venir. Si j'insiste aujourd'hui, c'est parce qu'en fait je me trouve tout à fait quelque part entre le marteau et l'enclume. Je ne sais pas si on peut appeler cela comme ça, je suis la personne handicapée grave ici au sein de votre Conseil et moi parfois par mes amis handicapés je me fais remonter les bretelles. On me dit « tu es là mais tu n'interviens pas... » donc je me permets encore d'intervenir et de vous demander un petit peu de diligence pour que ces travaux importants soient réalisés. Voilà je vous remercie et j'attends les réponses de nos amis les Echevins. Voilà. Merci.

Mme CRUVEILLER, Echevine : Merci. En date du 25 janvier dernier, le Conseil Communal des Jeunes a décidé de mettre en place des objectifs à court et moyen termes afin de représenter au mieux les intérêts de la jeunesse montoise et de réaliser des projets ambitieux. Parmi ceux-ci figurait notamment la mise sur pied à Mons de la semaine de la citoyenneté du 19 au 26 septembre prochain. Les jeunes ont manifesté l'envie de faire bouger leur Ville durant une semaine sur des thèmes aussi riches que variés, tels que la solidarité, le développement durable, le civisme, les discriminations ainsi que l'accessibilité pour tous. Dans ce cadre, effectivement, la journée du 21 septembre intitulée « mets-toi à ma place » a été choisie pour mettre en exergue les difficultés liées à la mobilité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en collaboration avec la plateforme communale des moins valides. Cette journée débutera à 10h30 par un circuit découverte « le parcours du combattant » qui partira de la place LEOPOLD pour se rendre à l'Administration communale, rue Buisseret, constituant deux points névralgiques pour le citoyen. Des élèves du premier degré secondaire seront invités à se mettre en situation au côté de chaisards et de personnes aveugles pour échanger ainsi les difficultés inhérentes aux personnes à mobilité réduite. En clôture de cette journée et toujours en collaboration avec la plateforme communale des moins valide, une pièce de théâtre originale proposée par l'asbl « passe-muraille » et intitulée

« tu vois ce que je dis » sera organisée à l'auditorium Abel Dubois à 20h00. Originale et percutante dans le sens où les acteurs sont des malvoyants et des malentendants. Au total 7 comédiens, 3 sourds, 2 aveugles et 2 malvoyants. Mais qu'est ce qu'un sourd pourrait bien raconter à un aveugle et qu'est ce qu'un aveugle aurait à voir avec un sourd ? En tant que candidate à la désignation de « capitale culturelle en 2015 », la Ville de Mons va à cette occasion prendre le parti de mettre en scène des acteurs qui peuvent difficilement communiquer, d'offrir au public une approche différente du handicap et sensibiliser les lieux culturels à l'accueil du public différent. Merci de votre attention.

M. BARVAIS, Président du CPAS : Monsieur le Conseiller MERCIER, je vais me permettre de vous donner quelques informations concernant l'évolution du cheminement accessible. Donc il faut se reporter au départ à 2005, au moment où la plateforme communale des moins valides a décidé de mener une réflexion relative à l'accessibilité du centre Ville. Les conclusions de celle-ci ont mis en exergue évidemment l'impossibilité de rendre le centre Ville totalement accessible vu son caractère historique. Cependant il était envisagé de faire réaliser une étude visant à définir les moyens à mettre en œuvre pour optimiser l'accessibilité. A cette fin, nous avons fait appel à l'asbl « plein pied », un bureau d'étude spécialisé en la matière afin qu'il remette une offre en la matière. Après avoir effectué un relevé des 2200 mètres depuis la gare jusqu'à la Grand'Place, en passant par la rue Léopold, celle des Capucins, la voie piétonne, retour vers la gare en passant par la rue des Clercs, la Grosse Pomme, la Houssière, en tenant compte bien évidemment à l'accès au TEC et à l'AWIPH entre autre. Une analyse a été remise à la plateforme. Le principe de cette étude se résume en trois points. Premièrement, vérifier que chaque point d'accessibilité soit performant pour tout handicap. Deuxièmement, mise en avant de chaque obstacle sur base de support photo avec proposition de solution adéquate. Troisièmement, partenariat avec le Service des Travaux pour la mise en œuvre du parcours. Sur base de cette étude qui fut d'ailleurs soumise au Collège ainsi qu'au Service Technique de la Ville, il fut décidé dans le cadre de travaux futurs à réaliser sur ledit cheminement, de prévoir le budget nécessaire en vue de réaliser les aménagements utiles. A ce jour, un projet d'aménagement de trottoirs, de voiries sur le parcours séparant la Place LEOPOLD de la Grand'Rue est prévu. Les plans relatifs à ce cheminement, ont été dernièrement soumis à notre plateforme qui a prévu de réunir son comité d'avis accessibilité ce 5 septembre. Selon une première analyse des plans, les travaux ainsi prévu sur le budget alloué ne garantiront pas un parcours structurant à 100% mais devront nettement

améliorer le problème de circulation des PMR. La problématique de la place LEOPOLD, place de la gare, n'a pu être traitée pour l'instant. Essentiellement pour des raisons budgétaires, d'une part et d'autre part parce qu'un réaménagement beaucoup plus important sera prévu dans les années futures. Il est évident que nous travaillons de manière à améliorer cela chaque fois que des travaux sont en cours sur ce périmètre et je tiens aussi à vous signaler que la deuxième priorité définie par la plateforme pour cette mandature est de rendre accessible le parcours partant de la gare pour se rendre vers le Forem, ensuite le pôle d'accueil population à la rue Buisseret, suivi par le pôle d'accueil social au niveau du CPAS et retour vers le début du piétonnier. Ce qui nous permettrait d'avoir une boucle encore plus complète d'accessibilité à l'ensemble des PMR. Merci.

M. MERCIER, Conseiller : Je vous remercie pour toutes ces informations, c'est très bien que la Ville de Mons est telle qu'elle est et que l'on ne peut pas tout abattre pour tout recommencer mais je vous remercie pour tout ce que vous prévoyez de faire et je demande encore, la place de la gare de Mons, essayez que cela devienne prioritaire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On va vraisemblablement devoir y réfléchir à titre intermédiaire entre la situation actuelle et ce qui pourrait en advenir, l'on va regarder à cela Monsieur Mercier. Nous passons alors à la deuxième interpellation relative à l'Orchestre Royal de chambre de Wallonie, c'est Madame la Conseillère MOUCHERON qui interpelle le Collège.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, le 14 juin dernier nous avons appris via la presse que l'asbl « Orchestre Royal de chambre de Wallonie » dont faut-il le souligner, le siège est situé à MONS, a été inculpée pour faux et fraudes fiscales en tant que personne morale dans le cadre de l'évolution du dossier judiciaire autour de l'ex directeur du Botanique et ex secrétaire général du Conseil de la Musique, Georges DUMORTIER. L'inculpation de l'orchestre interviendrait pour une falsification de la comptabilité et le fait qu'il aurait permis à Monsieur DUMORTIER de faire passer plusieurs fois des notes de frais de plusieurs institutions. Suite au CA qui s'est tenu le lundi 18 juin, le CDH a pris le parti de laisser la justice faire son travail mais bien évidemment a refusé de cautionner quelque rapport d'activités ou compte que ce soit jusqu'à ce que l'affaire soit réglée. En attendant, nous souhaiterions connaître l'évolution de la situation ainsi que la position du Collège quant à la situation inconfortable dans laquelle se trouve l'orchestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, il me revient le plaisir de vous répondre. Donc le Collège est bien entendu attentif à l'évolution de ce dossier et demande d'ailleurs, puisque c'est une instance indépendante du Conseil Communal et de la Ville en tant que telle, et demande aux représentants de la Ville au sein du conseil d'administration, bien sûr, d'exercer leur mandat avec la plus grande rigueur et vigilance. Dès les résultats de l'enquête administrative de la Communauté, on nous dit que des mesures nouvelles de contrôle de gestion auraient été mises en œuvre, évitant ainsi que le contrôlé soit le contrôleur entre autre. C'est ainsi, me disent toujours, celles et ceux qui sont concernés par l'orchestre, qu'il s'agit d'appliquer la charte de bonne gouvernance proposée par la Ministre de la Culture, Madame Fadhila LANAAN. Par ailleurs, pas plus que le Conseil d'Administration ou son nouveau président, personnalité de grande qualité, en l'occurrence, nous n'avons, nous Collège, à ce stade pas de nouveaux éléments d'information qui concerneraient cette affaire. Des avocats ont été désignés par l'Orchestre et la Communauté Française se serait portée partie civile. Il me semble qu'au moment où l'Orchestre acquiert une notoriété et où il construit une nouvelle programmation sur fond de préparation d'un nouveau contrat programme, nous devons rester extrêmement rigoureux, pour éviter bien sûr que cette affaire ne ternisse l'excellente image de marque de l'Orchestre de Chambre de Wallonie situé dans notre bonne Ville. Aussi le Collège pense que le Conseil d'Administration se doit, bien sûr, de laisser travailler la justice et a fait, à juste raison, le choix de se concentrer sur le respect des règles et sur son avenir et son travail artistique. Voilà la réponse du Collège.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Merci

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, j'ai maintenant une interpellation de Madame MERCIER, voilà pourquoi tout à l'heure je me suis trompé, cela concerne la lecture publique et plus particulièrement le réseau de lecture publique. Je vous en prie Madame.

Mme MERCIER, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins, chers collègues. Quand dans les revues éditées par la Ville de Mons et ayant à cœur de signaler tout ce qui peut aider les écoliers, les collégiens, les étudiants et ceux qui s'intéressent à l'information ainsi qu'à la formation, on cite, la bibliothèque publique de Mons, locale et principale, la plupart du temps, on oublie de mentionner la nouvelle bibliothèque publique des Comtes du Hainaut. C'est dommage, parce que, si on y ajoute la Maison LOSSEAU, bibliothèque provinciale, on peut affirmer que ces 3 lieux constituent le réseau de lecture publique à Mons. Je connais d'ailleurs des lecteurs qui fréquentent les 3. Et

pourquoi pas ? Les bibliothèques sont complémentaires n'est-ce pas ? Voyez-vous ce qui serait un beau service à rendre à la population, c'est qu'en plus des adresses, on mentionne les spécificités de chacune des bibliothèques, les programmes de conférences, de lectures publiques, les stages, les expositions, etc. Au lecteur alors de faire un choix, qui peut être un choix multiple, bien sûr. Merci de votre écoute.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, tout d'abord merci et sans vouloir porter de jugement, permettez-moi de vous indiquer que vous avez raison d'attirer l'attention sur ce réseau de lecture publique et je voudrais juste rappeler quelques éléments. La bibliothèque de Jemappes compte environ 200.000 livres, romans, bd, documentaires, etc et un espace numérisé, donc un espace numérique, gratuit d'ailleurs ; le comptoir de la bibliothèque de la Ville de Mons, dans l'îlot de la Grand'Place, 40.000 livres. La bibliothèque provinciale de Léon LOSSEAU, qui gère un fonds provincial, compte environ 100.000 livres et 500 revues. On ne peut pas s'empêcher en citant Léon, d'avoir une pensée émue pour son travail de bibliophile et puis dans l'histoire de la littérature, le rôle qu'il a pu jouer, notamment dans le cadre de l'ouvrage qu'avait fait éditer Rimbaud, in illo tempore et cette histoire merveilleuse que nous connaissons. « Les Comtes du Hainaut » gèrent environ 100.000 livres. Donc on voit l'importance et pour vous dire vrai, oui, il faut d'avantage mettre en réseau et faire en sorte que dans la communication il y ait une publicité réciproque, si je puis ainsi dire, pour permettre aux gens d'aller de l'un à l'autre. Alors ce qui est prévu, me dit-on c'est d'éditer un flyer commun qui servirait à la promotion de l'ensemble du réseau et qui serait diffusé de manière permanente auprès des lecteurs et via un mailing collectif dans les écoles. On mentionnerait l'existence des différentes bibliothèques du réseau dans le Mons Mag et bien entendu sur le site internet de la Ville car là il y a une lacune et on réaliserait un panneau qui serait installé à l'entrée de toutes les bibliothèques et qui informerait le visiteur de l'existence des autres bibliothèques. Ce serait certainement déjà un élément supplémentaire positif. Voilà Madame, la réponse du Collège.

Mme MERCIER, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : L'ordre du jour appelle maintenant l'interpellation au Collège sur le Bourgmestre empêché, interpellation de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Viseur. Je vous en prie.

M. VISUER, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Durant sa présidence du gouvernement de la Région Wallonne, le Bourgmestre de la Ville de Mons, c'est-à-dire vous-même, empêché selon la loi, s'est déclaré Bourgmestre en titre, voire Bourgmestre

tout court d'ailleurs dans un certain nombre de documents, assez nombreux. Des diverses déclarations de Monsieur DI RUPO et Madame HOUDART, l'on peut déduire que Madame la Bourgmestre faisant fonction ne faisait fonction que pour la signature des actes officiels et que c'est Monsieur DI RUPO qui dirigeait réellement la Ville. Quand à nous, nous n'avons jamais caché que le cumul de ces fonctions, en plus d'ailleurs d'autres fonctions très importantes aussi, nous paraissait malsain, à la fois pour la démocratie et était générateur de conflits d'intérêts. Dans cette affaire, la majorité des Conseillers ici présents, de notre assemblée donc, ont reçu récemment un courrier d'un citoyen que je ne cacherai pas que je connais personnellement, un citoyen ayant introduit divers recours auprès du Gouvernement de la Région Wallonne, notamment. Je souhaite donc poser au Collège, et particulièrement à vous Monsieur DI RUPO, une question simple, pour laquelle j'attends une réponse claire : pendant la période d'empêchement du Bourgmestre, a-t-il participé à des réunions du Collège de la Ville de Mons et dans l'affirmative, à quelle fréquence approximative. Merci

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Conseiller, alors puisque

l'interpellation est adressée au Collège et le Collège en assume la responsabilité, je vais d'abord commencer par vous lire la lettre que Monsieur le Secrétaire Communal a reçu de la part du Ministre Régional ainsi que la réponse qu'il a fournie et puis vous faire part de quelques considérations additionnelles. D'abord le Ministre, Monsieur Courard, a adressé une lettre, parlant de l'exercice des fonctions de Bourgmestre de la ville de Mons en disant, Monsieur le Secrétaire Communal, vous n'êtes pas sans savoir que le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'article L 1123/5 alinéa 2 dispose, qu'est considéré comme empêché, le Bourgmestre qui exerce la fonction de Ministre, de Secrétaire d'Etat, de membre d'un Gouvernement ou Secrétaire d'Etat Régional pendant la période d'exercice de ces fonctions. Il s'agit donc d'un empêchement légal. Cet empêchement légal, dit le Ministre, a pour conséquence que les fonctions doivent être remplies par l'Echevin délégué par le Bourgmestre ou par l'Echevin le premier en rang. Aussi, il est interdit au Bourgmestre empêché de poser des actes qui ressortissent à l'exercice de la fonction tel que présider le Collège Communal ou le Conseil Communal, signer de la correspondance, contresignée par le Secrétaire Communal ou encore adopter des mesures administratives. En d'autres termes, dit le Ministre, le Bourgmestre en titre ne peut ni engager juridiquement la Commune vis-à-vis de tiers, ni accomplir des actes juridiques en qualité de Bourgmestre. Comme j'ai déjà eu l'occasion, dit toujours le Ministre, de l'indiquer en réponse à plusieurs

interpellations parlementaires, ce qui précède ne préjudicie cependant pas aux droits du Bourgmestre empêché, si le Collège Communal en décide ainsi, de continuer à bénéficier de locaux de travail au sein de l'Administration Communale et y recevoir les personnes qui le sollicitent pour un rendez-vous. De même, il peut valablement représenter le Collège à toute manifestation culturelle, citoyenne, sportive ou notamment folklorique. Comme suite à l'affirmation d'un citoyen montois (j'imagine que c'est le même que celui que vous évoquiez) relative à l'exercice des fonctions de Bourgmestre à Mons, il me revient en ma qualité de Ministre en charge des affaires intérieures de vous poser les questions suivantes : le Bourgmestre en titre de la Ville de Mons, a-t-il lorsqu'il était Ministre Président du Gouvernement Wallon, présidé le Collège Communal et/ou le Conseil Communal ? A-t-il pris part aux délibérations du Collège ? A-t-il signé de la correspondance contresignée par le Secrétaire Communal ? A-t-il adopté des mesures de Police administrative ? A-t-il engagé au sens juridique du terme, la Commune vis-à-vis de tiers ? A-t-il accompli des actes juridiques en qualité de Bourgmestre ? Monsieur le Secrétaire a adressé la lettre suivante à Monsieur le Ministre. Monsieur le Ministre, j'accuse réception de votre lettre du 31 août relative à l'exercice des fonctions de Bourgmestre de la Ville de Mons. Conformément à l'article L 1123/5 du Code de la Démocratie Locale et de la Centralisation, Monsieur DI RUPO a désigné pour le remplacer durant la période d'empêchement résultant de sa fonction de Ministre Président de la Région Wallonne, Monsieur Jean-Claude CARPENTIER, à partir du 6 octobre 2005 jusqu'au 18 septembre 2006, date de son décès. Monsieur Richard Biefnot à partir du 19 septembre 2006 jusqu'au 4 décembre 2006 et Madame Catherine Houdart à partir du 4 décembre 2006 jusqu'au 20 juillet dernier. Durant l'empêchement du Bourgmestre, ce sont ces 3 élus qui ont successivement assuré la présidence du Conseil Communal et du Collège Communal et qui ont adopté les mesures de Police Administrative. Le Bourgmestre en titre n'a pas participé aux décisions du Collège. Il a pu, au même titre que des fonctionnaires ou que certaines personnes occasionnellement invités, apporter son expertise sur certains dossiers. Quand ce fut le cas, à de rares occasions, le Collège proprement dit, s'est déroulé en son absence et les travaux ont été présidés par le ou la Bourgmestre faisant fonction. Ce régime a connu une seule exception, le 18 septembre 2006 où le Collège a tenu une réunion spéciale pour organiser les funérailles officielles de Monsieur Jean-Claude CARPENTIER, réunion à laquelle Monsieur DI RUPO a assisté. La correspondance soumise à mon contreseing, a été signée par le ou la Bourgmestre faisant fonction ou

par un Echevin ou une Echevine délégué(e). En sa qualité de Bourgmestre en titre et conformément à la décision du Collège du 5 octobre Monsieur DI RUPO a continué de bénéficier de locaux de travail à l'Hôtel de Ville et y a reçu les personnes qui sollicitaient un rendez-vous. Dans le respect des contraintes résultant de son statut de Bourgmestre empêché, Monsieur DI RUPO a également en qualité de Bourgmestre en titre, représenté l'Autorité Communale à diverses manifestations culturelles, citoyennes, sportives et folkloriques. Durant toute cette période, Monsieur DI RUPO n'a pas accompli d'actes juridiques en qualité de Bourgmestre et n'a pas engagé au sens juridique du terme la Ville de Mons vis-à-vis de tiers. Espérant avoir répondu, etc. Je pourrais chers collègues me limiter à cette correspondance qui est claire, nette, précise et qui se passe de tout commentaire, mais permettez-moi quand même d'y ajouter quelques éléments. Puisque comme vous, j'ai lu quelques allégations sur base de commentaires, d'expressions des uns et des autres, dont les miennes. D'abord, je voudrais vous confirmer, chers collègues, que OUI, je suis resté très, oserais-je dire « très très » attentif aux dossiers de la Ville de Mons. Et cela me semble couler de source quand on est Bourgmestre élu par les citoyens de la Ville. Catherine Houdart a déclaré dans la presse, ou en tout cas, la presse relate cette phrase, elle a dit notamment ou elle aurait dit, mais bon, disons qu'elle a dit : « Je m'occupais des soucis quotidiens et Elio portait de gros dossier aux bons endroits, nous étions complémentaires... » Voilà la phrase qui crée tant d'émotions. Par soucis quotidiens, elle évoquait la gestion de la Ville. La gestion administrative, effective, juridique, comme tout Bourgmestre. A titre personnel, oui, je suis resté attentif aux dossiers stratégiques communaux et n'ai pas manqué d'interpeller mes collègues du Collège sur certaines orientations de même que je n'ai pas manqué de relayer les préoccupations communales aux divers niveaux de pouvoir que mon statut me permettait d'interpeller et en effet j'ai pris les gros dossiers et je suis allé, comme le dit Catherine, aux bons endroits et en effet nous étions complémentaires avec le Collège. Je peux vous le confirmer. Quoi de plus logique que ce soit moi ou un autre mandataire communal qu'il puisse intervenir ou soutenir les projets de sa Ville auprès d'autres instances. Il me semble personnellement que le contraire eut été faire preuve d'un manque d'implication envers les citoyens de sa commune. Quand à ma présence physique dans la salle du Collège où j'aurais pu, si je comprends, un café où j'aurais pu y être. Profitant de la présence de tous mes collègues à ces séances, j'ai en effet, occasionnellement, comme l'a indiqué Monsieur le Secrétaire Communal, pu leur faire part de ce que l'on pourrait qualifier de mon

expertise sur des sujets qui ne faisaient pas nécessairement l'objet d'un rapport inscrit à la séance et en ma présence le Collège n'a adopté aucune décision, je répète, en ma présence, pas de travaux, pas de décision. Celles-ci étaient adoptées en mon absence, excepté comme on l'a indiqué, à la séance évoquée par Monsieur le Secrétaire et qui était relative à l'organisation des funérailles de notre Bourgmestre faisant fonction disparu, Monsieur Jean-Claude CARPENTIER. Alors, permettez-moi chers collègues, de revenir d'une manière plus générale, car je vois que certains sont titillés par cette notion de Bourgmestre en titre et on ne sait jamais, les choses peuvent se reproduire, nous ne sommes pas les seuls en Wallonie et donc cela vaut toujours la peine de s'en préoccuper. Le décret qui est relatif à la démocratie locale, a indéniablement renforcé la légitimité du Bourgmestre qui est aujourd'hui le mandataire qui a obtenu le plus de voix sur la liste qui compte le plus de sièges. En d'autre mot et de manière générale, un Bourgmestre élu dispose aujourd'hui en Région Wallonne, d'une légitimité démocratique accrue. Je ne vous cache pas que mon humilité et ma modestie en prend un coup, mais je me force pour vous fournir quelques explications. En effet, sa désignation est une conséquence directe de la manière dont les électeurs se sont prononcés lors du scrutin communal. L'article L 1123-4 du Code investi automatiquement en qualité de Bourgmestre, le candidat qui a obtenu le plus de voix de préférence dans la liste, parti au pacte de majorité qui a obtenu le plus de voix lors des dernières élections. Le fait qu'il soit empêché par l'exercice d'une fonction ministérielle ne le prive pas de cette légitimité. La preuve en est, vous avez à souffrir de mon retour, du moins pour certains, pour d'autre cela doit être un plaisir. Le mécanisme mis en œuvre, dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, fait, pour autant que l'intéressé n'ait pas renoncé expressément à l'exercice de ses fonctions, qu'il n'y ait pas de changement de majorité, aucun membre du corps communal n'a vocation à devenir, à sa place, Bourgmestre en titre. Même empêché, donc, je suis resté responsable politique de la majorité. On n'imagine pas que dans ces conditions j'abandonne la mission politique qui était la mienne, c'est donc tout naturellement que j'ai continué à prodiguer mes conseils, à donner mon avis sur les dossiers les plus importants de la Ville et à les soutenir là où c'était nécessaire. C'est les fameux gros dossiers que je portais. Par ailleurs, depuis le vote du nouveau décret, la question de savoir si un Bourgmestre empêché est encore membre du Collège durant la période de son empêchement est actuellement discutée par des juristes. Et certains juristes répondent par l'affirmative. En effet, même si il ne participe plus à la délibération du

Collège, du fait de son empêchement, lequel est par hypothèse momentané, un Bourgmestre, disent un certain nombre de juristes, un Bourgmestre en titre est destiné à recouvrer pleinement ses fonctions lorsque la cause d'empêchement aura disparu. De plus cet empêchement n'implique aucune modification du pacte de majorité, qui en vertu de l'article 1123-1 § 2 du Code, reprend expressément son identité. Ce qui est clair en tout cas, c'est qu'il est permis de considérer normal que le Bourgmestre empêché même si il ne peut plus exercer les fonctions légales qui étaient les siennes, demeure un acteur de la vie politique communale. Je n'ose pas dire, un modeste acteur mais un acteur à part entière. Enfin, il y a lieu de noter que même s'il est empêché en qualité de Bourgmestre, le Ministre en fonction et il n'y a pas eu que moi, peut continuer à exercer pleinement ses fonctions de Conseiller Communal et il demeure donc, chers collègues, un mandataire communal au sens plein et entier du terme avec tous les pouvoirs qui sont les leurs, tous les pouvoirs qui sont les vôtres, pouvoirs que vous pouvez tous exercer et que vous exercer quotidiennement dans l'intérêt de nos concitoyens. Voilà la réponse du Collège en vous remerciant.

M. VISEUR, Conseiller : Et bien merci, je voudrais préciser une chose ou deux.

D'abord que mon interpellation visait à établir les faits. Est-ce que le Bourgmestre empêché a bien participé à certains collèges puisque sa présence n'est pas mentionnée dans les PVs. Personnellement et pour notre groupe non plus d'ailleurs, nous ne voulons pas entamer un débat juridique, on ne veut pas en tirer des conclusions sur le plan juridique parce que on ne va pas s'instituer tribunal administratif ou instance de recours. Ce n'est pas le rôle de l'interpellation qui visait à établir les faits. Je voudrais quand même dire au passage que l'instance de recours c'est-à-dire le Gouvernement Wallon ferait bien s'il ne l'a pas déjà fait, de répondre en détail à ce citoyen qui a donc déposé des recours, je ne suis pas sûr que cette lettre ait déjà été envoyée. Ça c'est un premier point. Le second point, où vous êtes « invité », c'est vrai mais enfin durant cette période j'ai parfois eu l'occasion d'être en réunion avec le Collège, des réunions de chefs de groupe par exemple dans la salle du Collège, et sur la table du Collège il y avait une plaquette du genre de celle que nous avons sur notre table, au nom de Monsieur DI RUPO. Je ne crois pas qu'on met une plaquette pour chacun qui passe boire une tasse de café comme vous l'avez dit ou comme Monsieur Miller, l'a dit donc c'est quand même que vous étiez, je suppose, une espèce d'invité permanent.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous confirmer ceci et je remercie mes collègues, vraisemblablement par amitié, en effet, il y avait une plaquette avec mon nom. C'est

vrai. Et la plaquette est restée durant toute mon absence. Est-ce me rendre hommage ? Et paix à son âme, on a une pensée pour lui, vous pourriez ajouter Monsieur VISEUR, que nous avons gardé très longtemps la plaquette de notre collègue Jean-Claude CARPENTIER mais je vous remercie d'avoir eu cette vivacité de l'œil, oui il y avait une plaquette ! Voilà. Et mes collègues ont travaillé avec une plaquette qui portait mon nom et ils ont même travaillé avec une plaquette qui portait le nom de Monsieur CARPENTIER, je vous le confirme. L'incident est clos. Alors on en arrive à la dernière interpellation, celle de Monsieur LAFOSSE sur les rues, trottoirs, zonings de l'ancienne commune de Cuesmes.

M. LAFOSSE, Conseiller : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, chers Collègues. Le cadre de vie et donc la propreté sont des éléments qui incitent les citoyens à respecter leur environnement et qui leur procure un réel bien être. Les femmes et les hommes politiques des différents états d'Europe en sont bien conscients. Constatez pour exemple les efforts effectués par la France dans ce domaine. Dans le nord de la France, une région au passé similaire au nôtre, le moindre petit village est fleuri, les entrées des communes et villages sont agrémentés de fleurs et la propreté est à souligner. Je ne suis pas le seul à le remarquer, le contraste est flagrant une fois que l'on passe la frontière. Un environnement propre et agréable nous encourage à le respecter et ce, même si parfois il est difficile de discipliner les citoyens. La propreté appelle la propreté et il appartient bien entendu aux majorités politiques en place de faire les choix judicieux. Les sensibilités des uns ne sont pas forcément celles des autres, cependant il est certain que la qualité du cadre de notre vie améliore notre quotidien. Cela est immédiatement perceptible et nous pouvons en profiter tout les jours. Une politique communale me semble-t-il, doit tenir compte des demandes du plus grand nombre de ses citoyens et ainsi éviter de mener une politique trop ciblée voire parfois élitiste et budgétivore au détriment d'une autre ? Le budget n'étant pas extensible, la politique environnementale d'une commune doit bien évidemment s'inscrire dans son enveloppe budgétaire. Il y a quelques années, la Commune de Cuesmes était embellie de 7 parterres de fleurs. A présent, il n'en reste plus rien ou presque, on pourrait simplement y apercevoir des mauvaises herbes. Un certain nombre de rues sont laissées dans un état déplorable. La végétation s'y développe sans contrôle, les trottoirs sont parfois impraticables, des objets et détritrus de toutes sortes jonchent le sol, les chaussées présentent des trous béants représentant un réel danger pour les usagers. Nous pouvons malheureusement le vérifier, je vous invite à le faire, entre autre endroit

suivants : rue E. Vandervelde, le nouveau quartier, la Grand'Place, la rue FERRER, où en outre il y a les murs d'une maison face à la piscine qui sont soutenus depuis de nombreuses années par des étaçons, rue H. Delanois, rue de l'Etang Derbaix, Zoning de Cuesmes, alors que les zonings devraient être attractifs pour de futurs investisseurs. Au niveau du rond-point réalisé dans le haut de l'avenue de Gaulle, rien n'y est fait afin de mettre cette importante entrée de la Ville de Mons en valeur. C'est pourtant une des plus belles entrées de la Ville de Mons. L'Héribus, un site et un espace vert important pour le grand Mons, est laissé pour compte. Ce n'est pas l'Echevin Marc DARVILLE qui me démentira après la visite que nous avons réalisée ensemble la semaine passée. On a même pu constater que des enfants se baignaient dans le bassin de percolation qui récolte les eaux polluées suite aux travaux d'assainissement de ce site. Il est vrai que le portail avait été forcé mais cependant, l'Echevin Marc DARVILLE et moi-même avons pu constater l'absence de panneau signalant le danger. Combien de temps faudra-t-il encore pour restaurer le pont CLARA à la rue de Frameries ? Liaison entre Cuesmes et Frameries. Ce pont il est vrai dépend de la Province, voire du MET. Au dépôt communal, rue H. DELANOIS, les portes sont défoncées, quid des pots de Noël que l'on peut y apercevoir et qui ont été le thème des féeries de fin d'année 2001 ou 2002 ? Quel en a été le coût et quel va être à présent leur destination ? Dans un autre domaine, les habitants des abords de la Place de Cuesmes, mais également des autres communes de la Ville, se plaignent de la présence de rats dans leurs cour et leur cave de leur maison, y compris dans les rues chez certains, chaussée du Roeulx, chaussée Roi Baudouin et ailleurs. Le phénomène n'est pas nouveau mais a été accentué par les conditions climatiques pluvieuses que nous venons de connaître. Il y a donc lieu, à mon avis, de prévoir une dératisation assez vaste dans les sites à risques de notre Cité. S'il est agréable que l'on parle de Mons pour ses rassemblements culturels, les citoyens montois aimeraient aussi, me semble t-il, vivre dans un environnement agréable. Aussi, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, je souhaite vivement que les Services de la Ville puissent mettre fin à cette situation qui ne satisfait personne. L'image de notre Cité gagnerait et surtout cela répondrait aux vœux de nos habitants. Je vous remercie de votre attention et espère vivement une réponse de votre part qui corresponde aux attentes de nos concitoyens. Merci.

M. DARVILLE, Echevin : Cher collègue, merci beaucoup de votre interpellation qui était beaucoup plus longue que le mail que vous m'avez envoyé mais cela ne fait rien, on va quand même essayer de vous répondre sur tout. Donc, c'est une réelle

préoccupation pour le Bourgmestre et tout le Collège, la propreté de la Ville de Mons, pas seulement sur Cuesmes, mais sur l'ensemble de l'entité. Nous avons d'ailleurs 5 zones réparties géographiquement sur le territoire et le Service Propreté de la Ville de Mons représente à peu près 250 personnes, donc c'est vous dire si la Ville de Mons met les moyens pour que cette Ville soit propre. Le Service Proximité de la zone sud, qui a en charge l'entretien de Cuesmes, dispose des mêmes moyens humain et matériel que les autres zones de proximité. Ce Service est composé de 34 ouvriers qui sont sous la responsabilité d'un agent technique. Le Service Proximité de la zone sud dispose de 14 véhicules dont des camions permis B, des camionnettes, un tracteur de tonte, un mini compacteur, pour assurer la vidange des poubelles et l'enlèvement des dépôts sauvages, il dispose également de tout le matériel nécessaire à la réalisation des tâches qui lui incombent, c'est-à-dire, tondeuse, débroussailleuse, aspirateur de feuilles, broyeur de branche, glouton, etc. Les agents de ce Service, et je les en remercie, s'efforcent d'entretenir correctement leur zone tant en matière de propreté que d'entretien des espaces verts. Néanmoins, nous constatons que malgré les efforts fournis, leur travail quotidien est mis à mal par le comportement incivique d'une minorité de nos citoyens à certains endroits de Cuesmes comme à d'autres endroits du Grand Mons. C'est pourquoi nous préconisons, malheureusement, la répression des infractions au Règlement Général de Police en matière de propreté via des amendes administratives et ce, afin de modifier le comportement de cette minorité incivique. Pour ce faire le seul moyen est de disposer d'agents sur le terrain dont le travail consiste à « traquer » les contrevenants à la charte du respect de l'autre et à rédiger des constats. Aujourd'hui, 12 agents communaux ont déjà suivi une formation et 8 d'entre eux ont reçu une carte de légitimation afin de réaliser ce travail. Le Collège examine la mise en place d'une cellule mixte composée d'agents de Police et d'agents communaux afin que cette répression soit quotidienne et que l'on obtienne des résultats visibles sur le terrain. Et permettez-moi encore de rappeler pour tout ce qui est dégradations dans l'espace public, notre numéro vert, où l'on peut laisser un message 24h/24, 7j/7, c'est le 0800.92.329. Voilà donc, pas mal d'efforts ont déjà été réalisés et je crois qu'avec les mesures que nous sommes en train de prendre, nous irons de plus en plus vers une propreté améliorée. Merci beaucoup.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur l'Echevin. Je voudrais juste avant de céder la parole à Monsieur Lafosse, redire encore une fois pour la dératisation, donc on le fait une fois par an et il y a la faculté de venir se fournir en produits, dans les

Commissariats de Police ou à la Ville, puisque malgré la dératisation et les campagnes de dératisations annuelles, il peut toujours se produire selon des circonstances, la recrudescence de ces sales bêtes et donc à la Ville ou dans les Commissariats de Police, on peut se fournir en produits pour les détruire. Voilà, comme cela l'information est la plus complète possible, je vous en prie.

M. LAFOSSE, Conseiller : Vous avez raison concernant, évidemment, la dératisation mais je parlais principalement concernant la dératisation. Les particuliers, je crois que bon, ils ont peut-être le réflexe de le faire, mais, moi, personnellement, j'ai déjà pu assister le mardi par exemple, après le marché à Cuesmes, on voit des rats. Donc, là je crois que ce n'est pas le rôle du citoyen à mon avis de dératiser. Je crois qu'il faut peut-être avoir un service plus performant que de simples sachets que l'on pourrait mettre dans les maisons. Et alors je voulais répondre aussi à l'Echevin DARVILLE. Je comprends bien qu'il y a je crois une réelle volonté de la Ville de Mons de garder une propreté des rues, mais moi j'insiste surtout sur la faculté d'embellir certaines rues. Maintenant, je vous invite à aller par exemple, sur le zoning de Cuesmes, c'est incroyable, il y a 2 ronds-points là, c'est envahi de mauvaises herbes, ce n'est pas vraiment un problème que de propreté de la part du citoyen, c'est un problème d'entretien. Quand vous partez de la rue E. Vandervelde, vous passez sur le pont E. Vandervelde, il n'est plus possible de marcher sur le trottoir. Il y a là un passage qui passe en dessous de ce pont, il est impraticable. Donc, ce n'est pas réellement un problème de saleté, je comprends bien et c'est vrai que les gens sont difficiles à éduquer, d'ailleurs dans mon interpellation je le disais, mais je crois qu'il y a un réel problème d'entretien, peut-être de programmation, de manière régulière, de tous les espaces verts qu'il peut y avoir et pas seulement sur Cuesmes. Moi, je parle de Cuesmes parce qu'étant Conseiller Communal d'origine de Cuesmes, je ne voulais pas empiéter sur le terrain d'un de mes collègues. Mais je crois que d'une manière générale, il y a un manque d'entretien des espaces verts. Et en tout cas une volonté d'embellir les différents sites importants de la Ville de Mons qui sont quand même un atout pour les citoyens montois. Merci.

M. DARVILLE, Echevin : Voilà. Donc juste pour signaler, Monsieur LAFOSSE, que dans le zoning de Cuesmes les routes appartiennent à l'IDEA donc il leur appartient d'entretenir et d'embellir ces routes et pour ce qui est des rats sur la Place de Cuesmes, vous avez raison, j'ai moi-même été constater des rats en quantité assez importante et

nous avons pris des mesures draconiennes la semaine passée pour faire anéantir ces rats. Voilà. Nous sommes très vigilant à votre section.

M. LAFOSSE, Conseiller : Je vous demanderai peut-être alors d'intervenir auprès de l'IDEA pour entretenir le zoning de Cuesmes, parce que... enfin... je vous invite à y aller, c'est catastrophique. Actuellement, on est en train de refaire l'asphalte, c'est vrai mais il y a tous les abords qui ne sont pas entretenus.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ok, et bien voilà, l'incident est clos. Mes chers collègues, ainsi se termine la séance publique, je remercie les Membres de la presse, je remercie le public et j'invite le Conseil à rester en place pour le huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 43 présents
Sont absents : Mmes KAPOMPOLE, POURBAIX

57^e objet : ADMINISTRATION CENTRALE.

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps à une employée d'administration. 1^e 4630

ADOPTE – 62^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Démission honorable d'un employé d'administration définitif. 1^e 3.982

ADOPTE – 63^e annexe

58^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à un ouvrier qualifié. 1^e 10855.26

ADOPTE – 64^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à un gardien de musée. 1^e 10646.2

ADOPTE – 65^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une employée d'administration D4. 1^e 11136

ADOPTE – 66^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Modification de la date de fin d'interruption de carrière d'une auxiliaire professionnelle. 1^e 10520.8

ADOPTÉ – 67^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5^e temps à une employée d'administration. 1^e 11226.1

ADOPTÉ – 68^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- f) Prolongation d'une interruption de carrière par réductions de ses prestations d'1/4 temps à une employée d'administration. 1^e 10720

ADOPTÉ – 69^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- g) Convention de mise à disposition d'un ouvrier non qualifié auprès du RAEC.
1^e JN/12483-02

ADOPTÉ – 70^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- h) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'un 1/5^e temps à une auxiliaire d'administration. 1^e 12161.1

ADOPTÉ – 71^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- i) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'un 1/3 temps à une employée d'administration. 1^e 10068

ADOPTÉ – 72^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- 59^e objet : SERVICE DE PREVENTION – Congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière accordée à une graduée non-spécifique. 1^e 12515.1

ADOPTÉ – 73^e annexe

60^e objet : PERSONNEL – OUVRIER

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 11.069

ADOPTÉ – 74^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif.
1^e 3866

ADOPTE – 75^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif.
1^e 4409

ADOPTE – 76^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Confirmation suspension préventive de deux ouvriers qualifiés définitifs depuis le 11 juillet 2007. 1^e JN/11036-11078-01

ADOPTE – 77^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption complète de carrière à un brigadier définitif. 1^e 11074

ADOPTE – 78^e annexe

61^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Octroi d'un congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^e temps accordé à un employé contractuel. 1^e 10/12179

ADOPTE – 79^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Interruption de carrière par réduction des prestations d'un cinquième temps – prorogation. 1^e 10/11232

ADOPTE – 80^e annexe

62^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Nomination définitive de 4 sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs.
SI/CelGRH 17478/17480/17482/17483

ADOPTE – 81^e à 84^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Promotion d'un Sergent pompier professionnel au grade de Premier Sergent.
SI/CelGRH 11504

ADOPTE – 85^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur entré le 01/02/2006. SI/CelGRH 17532

ADOPTE – 86^e annexe

63^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Désignations à titre temporaires de maîtres spéciaux de religion islamique. 8^e/1^e 3635/7635

ADOPTE – 87^e et 88^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3510

ADOPTE – 89^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive pour l'année scolaire 2007-2008. 8^e/1^e 6379

ADOPTE – 90^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse de seconde langue définitive pour l'année scolaire 2007-2008. 8^e/1^e 3111

ADOPTE – 91^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire définitive pour l'année scolaire 2007-2008. 8^e/1^e 3047

ADOPTE – 92^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie de directeurs d'écoles définitifs. 8^e/1^e 6449/6286

ADOPTE – 93^e et 94^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- g) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'une directrice d'école définitive. 8^e/1^e 6449

ADOPTE – 95^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- h) Octroi d'une interruption de carrière totale à une institutrice primaire définitive pour l'année scolaire 2007-2008. 8^e/1^e 3120

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- i) Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3120

ADOPTÉ – 97^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- j) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e/1^e 3651

ADOPTÉ – 98^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- k) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6606

ADOPTÉ – 99^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- l) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un maître spécial de religion islamique. 8^e/1^e 6511

ADOPTÉ – 100^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- m) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale de morale laïque définitive pour l'année scolaire 2007-2008. 8^e/1^e 3072

ADOPTÉ – 101^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- n) mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 7042

ADOPTÉ – 102^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- o) Modification de la délibération du Conseil communal du 18.06.07 portant sur la désignation à titre intérimaire d'une directrice d'école. 8^e/1^e 8016

ADOPTÉ – 103^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- p) Modification de la délibération du Conseil communal du 18.06.07 portant sur la désignation à titre intérimaire d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 3282

ADOPTÉ – 104^e annexe

- q) Désignations à titre intérimaire de directrices d'école. 8^e/1^e 6525/6828/8016/7366

REMIS

- r) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une directrice d'école. 8^e/1^e 6431

REMIS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- s) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6216

ADOPTÉ – 105^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- t) Démission honorable de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive, en vue de sa mise à la retraite. 8^e/1^e 6158

ADOPTÉ – 106^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- u) Démission honorable de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive, en vue de sa mise à la retraite. 8^e/1^e 6298

ADOPTÉ – 107^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- 64^e objet : Académie des Métiers, des Arts et des Sports. Démission honorable d'un Secrétaire de direction. 8^e/2^e 5827

ADOPTÉ – 108^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- 65^e objet : COPALOC. Représentation du Pouvoir Organisateur à la COPALOC. 8^e 8/1627/1

ADOPTÉ – 109^e annexe

66^e objet : CECP.

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Représentation du Pouvoir Organisateur au sein du CECP. 8^e 8/760/1

ADOPTÉ – 110^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Représentation du Pouvoir Organisateur au sein du CECF – Commission zonale de Gestion des Emplois. 8^e 8/760/2

ADOPTÉ – 111^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

67^e objet : CPEONS. Représentation du Pouvoir Organisateur au CPEONS.

8^e 8/cpeons/SS/2

ADOPTÉ – 112^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

68^e objet : Faculté Polytechnique de Mons. Représentation de la Ville de Mons au sein du CA. 8^e 8/1355

ADOPTÉ – 113^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

69^e objet : CCBPPT. Représentation du Pouvoir Organisateur au sein du Comité de Concertation de Base pour la Prévention et la Protection au Travail. 8^e 8/1628/1

ADOPTÉ – 114^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

70^e objet : Rénovation urbaine de la Rue de Nimy – Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine – Désignation des représentants.

Aménagement Ter. et Permis UR2007

ADOPTÉ – 115^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

71^e objet : Rénovation urbaine du Quartier de la Gare – Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine – Désignation des représentants.

Aménagement Ter. et Permis UR2007

ADOPTÉ – 116^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

72^e objet : Fondation pour l'Elevage Chevalin en Hainaut – Désignation du représentant de la Ville. Dév.Econ.

ADOPTÉ – 117^e annexe

73^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une puéricultrice. 1^e 10932

ADOPTÉ – 118^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à temps plein à une puéricultrice. 1^{er} 10.933.4

ADOPTÉ – 119^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

74^e objet : ASBL Comité de Défense contre les Affaissements de Terrains dus aux pompages et captages d'eau – Désignation des membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale. Cabinet du Bourgmestre CA07MJ

ADOPTÉ – 120^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2007.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.
